Le canon de l'Ancien Testament dans l'église byzantine

par
Martin JUGIE
(Assomptioniste)
article paru dans Echos d'Orient n° 64
Mai 1907
(Voir note complémentaire n°1, en fin d'article)
Jusqu'à ces derniers temps, on croyait généralement en Occident que l'Eglise orthodoxe d'Orient était d'accord avec l'Eglise catholique sur la question du canon des Saintes Ecritures. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir quelqu'un des nombreux manuels d'introduction biblique parus depuis une vingtaine d'années. En 1901, M. l'abbé Alexandre Dombrovski, professeur au Séminaire épiscopal de Kovno en Lithuanie, exposa brièvement, dans un article donné à la Revue biblique, la doctrine des théologiens russes sur le canon de l'Ancien Testament, et montra que ces derniers refusaient la canonicité et l'inspiration aux Deutérocanoniques. Tout récemment, M. le Dr Jachék a traité le même sujet dans les *Slavorum litterae theologicae*, en apportant de nouveaux détails. Mais, comme M. Dombrovski, il ne s'est occupé que des Russes et n'a rien dit de la doctrine actuelle des Grecs. Il ne sera donc pas inutile de reprendre la question, en la complétant pour ce qui regarde les premiers, et en examinant l'attitude prise par les seconds devant l'innovation doctrinale que se sont permise leurs frères dans l'orthodoxie. Mais, en pareille matière comme dans bien d'autres, la connaissance du passé est souvent nécessaire pour apprécier sainement le présent. C'est pourquoi, avant d'examiner les opinions des théologiens actuels, une étude préalable sur la croyance de l'ancienne Eglise grecque nous a paru s'imposer. La partie de notre travail publiée aujourd'hui regarde la période byzantine, à partir du concile in Trullo (692). Remonter plus haut eût été inutile, l'enseignement des Pères grecs sur le canon se trouvant suffisamment exposé et discuté dans tous les manuels d'introduction.
En arrêtant pratiquement le développement dogmatique au IXe siècle, l'Eglise grecque s'est mise en retard sur l'Eglise latine relativement à un grand nombre de questions où elle ne veut voir que des innovations hérétiques. Chose curieuse, pour ce qui regarde le canon des Ecritures, on peut dire qu'elle a eu une avance de plus de huit siècles sur l'Occident. Pendant qu'au moyen âge des théologiens latins, opposant saint Jérôme à saint Augustin, rejetaient ou mettaient en suspicion les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament, les Orientaux n'avaient qu'à lire les décisions du concile in Trullo, qui fut toujours considéré par eux comme ne faisant qu'un avec le sixième concile oecuménique, pour y trouver des indications suffisamment précises sur le nombre des Livres Saints. Le 2e canon de ce concile accepte les 85 canons transmis sous le nom des apôtres, en faisant seulement une restriction : les constitutions apostoliques de Clément, présentées comme écriture sainte par la dernière de ces pièces, doivent être rejetées, parce qu'elles ont été altérées par les hérétiques et qu'il est impossible de distinguer ce qui est authentique de ce qui ne l'est pas. Nous sanctionnons aussi de notre autorité, continue le concile, les autres saints canons portés par les saints et bienheureux Pères, c'est-à-dire par les 318 théophores assemblés à Nicée...., par les Pères du synode de Laodicée en Phrygie..... par ceux qui se sont réunis à Carthage ..... Il n'est permis à personne de falsifier ou de violer les

canons mentionnés ou d'en admettre d'autres qui seraient apocryphes. (Voir note complémentaire n° 2)

Parmi les canons ainsi approuvés, il s'en trouve trois qui donnent chacun un catalogue des livres inspirés. Le 60e du synode de Laodicée (360-381) ne mentionne comme écrits de l'Ancien Testament qui doivent être lus que les Protocanoniques, disposés de façon à fournir le nombre 22. Il faut remarquer qu'à Jérémie on joint explicitement Baruch, les Thrènes et les Lettres. Esther et Daniel sont nommés sans distinction de parties protocanoniques et deutérocanoniques.

Le canon 85e des apôtres, un des derniers venus de la série, tout en conservant le nombre 22, fait entrer dans la liste des livres saints et vénérables, "σεβασμια και αγια, les trois livres des Machabées, et ajoute : "En outre, sachez que vos jeunes gens doivent étudier la sagesse du savant Sirach."

Enfin, dans le canon 47e du IIIe concile de Carthage (397), on rencontre le catalogue des Ecritures canoniques, canonicae scripturae, tel qu'il a été fixé par le concile de Trente.

Ainsi, pour savoir quels étaient les livres inspirés de l'Ancien Testament, les Grecs n'avaient qu'à comparer entre elles les trois listes que nous venons d'indiquer et à compléter la moins riche par les deux autres. Celle de Laodicée est la plus courte, celle de Carthage la plus longue. C'est donc cette dernière qui devait faire loi, sauf sur un point : sur le nombre des livres des Machabées; le 85e canon apostolique en mentionnant trois, le troisième de ces livres devait logiquement être admis comme canonique.

Que les Byzantins aient raisonné de la sorte, c'est ce qu'il est facile de constater, en examinant leurs ouvrages publiés dans la Patrologie de Migne. On ne saurait évidemment exiger d'un auteur qu'il cite comme écriture sainte tous les Deutérocanoniques; il suffit qu'il accepte deux ou trois de ces livres pour qu'on puisse légitimement supposer qu'il ne s'en est pas tenu au canon 60e de Laodicée, mais l'a complété par le 85e canon apostolique et surtout par le 47e canon de Carthage. Comme il serait très fastidieux de relever une à une toutes les citations de Deutérocanoniques faites par les Grecs de 692 à 1453, nous nous contenterons d'interroger les principaux écrivains ecclésiastiques qui ont vécu avant la consommation du schisme, sous Michel Cérulaire. Pour la période suivante, on ne s'adressera qu'aux canonistes.

Le premier écrivain de marque qui s'offre à nous est saint André de Crète (mort en 740). C'est dans ses oeuvres que nous avons trouvé les témoignages les plus importants. Tous les livres et fragments deutérocanoniques sont représentés par une ou plusieurs citations. La Sagesse (Sap 7.21 ; 4.7 ; 3.1-4 ; etc : Migne PG 97.1208, 1241) et l'Ecclésiastique (Eccli 3.22 ; 24.13 ; 29.16 ; etc : PG 97. 857, 865, 1180) reviennent naturellement plus souvent que les autres. Les fragments de Daniel sont cités au moins quatre fois (Dan 14.30 ; 3.94 ; 3.60 ; 14.35 : PG 97. 1041, 1188, 1200, 1396), ceux d'Esther une fois (Esth 13.9 : PG 97. 1392), Judith une fois (Judi 13.9 : PG 97. 1041), Tobie deux fois (Tob 12.7 ; 12.9 : PG 97. 1076, 1180), le premier des Machabées une fois (1 Mach 2.24 : PG 97. 1181). On remarquera que l'origine palestinienne de l'auteur donne une importance spéciale à son témoignage.

Un des contemporains de saint André de Crète, saint Germain, patriarche de Constantinople, emprunte des textes à la Sagesse (Sap 5.1 ; 14.12-14 : PG 98.149, 180), à l'Ecclésiastique (Eccli 23.29 : PG 98. 113), à Judith (Judi 13.1 : PG 98. 155), aux fragments de Daniel (Dan 14.32 : PG 98. 367, 153)

Quant à saint Jean Damascène, on sait qu'il présente certaines difficultés. S'inspirant d'un passage de saint Epiphane, il déclare qu'il y a 22 livres de l'Ancien Testament, chiffre correspondant au nombre des lettres de l'alphabet hébraïque. Son énumération ne renferme que les Protocanoniques. Est-ce à dire que le saint docteur n'ait reconnu comme inspiré que

le canon palestinien ? Il ne semble pas. Tout d'abord; il faut faire attention à ce qu'il ajoute à la fin du catalogue des 22 :
Quant au Panaretos, c'est-à-dire à la Sagesse de Salomon et à la Sagesse de Jésus ..... ce sont des livres excellents de tout point, mais ils ne sont pas comptés, et n'étaient pas placés dans l'arche.
Ces derniers mots n'insinuent-ils pas que Jean, tout comme saint Epiphane, vise directement le canon juif ? Remarquons ensuite qu'il range parmi les écritures canoniques du Nouveau Testament les fameux canons apostoliques. Or, nous avons vu que le dernier de ceux-ci fait entrer dans le canon de l'Ancien Testament les trois livres des Machabées et l'Ecclésiastique. Pour être d'accord avec lui-même, le Damascène devait donc reconnaître l'inspiration à ces ouvrages.
Si maintenant on examine ses propres écrits; on constate que Baruch, qui n'est pas nommé parmi les 22, devait ne faire qu'un pour lui avec Jérémie, car rien que dans la *Foi Orthodoxe*, le passage : "Postea in terris visus est et cum hominibus conversatus est » revient jusqu'à cinq fois (Bar 3.38 : PG 94. 852, 1000, 1113, 1172). On doit affirmer aussi qu'il ne fait pas de distinction entre les parties protocanoniques et les parties deutérocanoniques de Daniel, puisque ces dernières sont représentées dans le même ouvrage par deux textes au moins (Dan 13.42 : PG 94. 837 ; Dan 3.89 : PG 94. 884). Quant à la Sagesse, elle figure plusieurs fois, soit dans la *Foi orthodoxe*, soit dans les *Discours sur les images* (Sap 13.5 ; 12.5 ; 1.13 ; 14.7 ; etc : PG 94. 532, 789, 856, 962, 1273). On peut même vair une allusion à II Mach 9.5, dans le passage suivant :
"Αλαθητος και παντων εποπτης ο Θεος" (PG 94. 837) Enfin, si les *Paralléles Sacrés* ont quelque chose à voir avec notre auteur, il suffit de les parcourir pour tomber à chaque instant sur des versets pris à la Sagesse et a l'Ecclésiastique (PG 95 Par exemple, Eccli est cité 13 fois à la colonne 1089, Sap 5 fois à la colonne 1156). Il est vrai que Tobie et Judith ne sont mentionnés nulle part, mais ce fait est peut-être du à un pur hasard. Peut-être aussi ne serait-il pas téméraire d'avancer que saint Jean Damascène a ignoré les décisions du concile in Trullo. Son savant éditeur Le Quien regarde cette hypothése comme probable. II n'y aurait à cela rien d'étonnant, puisqu'il écrivait quelques années seulement après la tenue de ce concile, et en Palestine. Dés lors, son témoignage sur !e canon perdrait quelque peu de son poids.
Le VIIe concile oecuménique (787), dont tous les membres, à l'exception des deux légats du pape Adrien Ier, appartenaient à l'Eglise byzantine, reçoit, dans son premier canon, avec le plaisir le plus vif et la plus affectueuse vénération, les divins canons composés par les saints apôtres à l'universelle renommée, par les six conciles oecuméniques et par les conciles locaux, et maintient leurs prescriptions dans leur immuable intégrité. En réalité, le VIe concile oecuménique n'a pas porté de canons, mais aux yeux des Pères de Nicée le concile in Trullo ne faisait qu'un avec l'assemblée de 680-681 (A la 4e session, saint Taraise affirma très catégoriquement que les canons *in Trullo* devaient être attribués au VIe concile). Dès lors, le 85e canon apostolique, le 60e de Laodicée et le 47e de Carthage se trouvent compris dans les *divins canons* dont on nous parle et sont l'objet d'une nouvelle approbation. Les actes de ce VIIe concile renferment du reste des textes deutérocanoniques. A la session III, le passage de la Sagesse : *Justorum animae in manu Dei sunt* est cité comme écriture sainte (Sap 3.1). Le canon 16e accorde la même autorité à un verset de l'Ecclésiastique (Eccli 1.32). Aux sessions V et VI, on se réfère par trois fois à l'histoire de Suzanne. Pour quiconque se place au point de vue de l'Eglise grecque, les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament ont donc été acceptés comme livres inspirés non seulement par le VIe, mais encore par le VIIe concile oecuménique. Quoi d'étonnant dès lors que les Byzantins n'aient jamais émis le moindre doute sur la canonicité de ces livres ?

Le diacre Etienne, qui écrivait en 808 la vie de saint Etienne le jeune, regarde comme écriture sainte la Sagesse et le chapitre 13 de Daniel (PG 100. 1122, 1135). A la même époque, saint Théodore Studite (mort en 826) fait un usage fréquent de l'Ecclésiastique (Eccli 3.4 ; 2.14 ; etc PG : 99. 372, 544) et de la Sagesse (Sap 6.7 ; 11.6 ; etc : PG 99. 372, 544).

Nous arrivons ensuite à saint Nicéphore (mort en 828), dont le nom a été souvent mis en avant par les adversaires des Deutérocanoniques. Dans la *Stichometria librorum sacrorum* annexée à la Chronographie abrégée de cet auteur, se trouve l'énumération des livres de l'Ancien Testament, dont la canonicité est contestée, "οσαι αντιλεγονται". Ce sont: les trois livres des Machabées, la Sagesse de Salomon, celle du fils de Sirach, les psaumes et les cantiques de Salomon, Esther, Judith, Suzanne et Tobie (PG 100.1058).Le P. Cormély résout la difficulté en disant que saint Nicéphore se pose ici simplement en historien fidèle voulant résumer pour la postérité une oeuvre plus ancienne, la *Synopsis sacra scriptura* du pseudo-Athanase. Cela n'est pas tout à fait exact, attendu que la *Synopse* compte parmi les "αντιλεγομενα" quatre livres des Machabées (g), tandis que la *stichométrie* n'en donne que trois. De plus, tandis que la première accepte comme canonique l'Apocalypse de saint Jean, la seconde la rejette parmi les livres douteux du Nouveau Testament. Nous croyons plutôt avec Montfaucon que la *stichométrie* n'a rien à voir avec saint Nicéphore. Il n'est pas croyable qu'un patriarche de Constantinople, vivant plus de cent ans après le concile in Trullo, ait pu émettre le moindre doute sur la canonicité de livres comme la Sagesse, l'Ecclésiastique et l'Apocalypse, que tous ses contemporains considèrent comme inspirés, encore moins qu'il ait hésité sur la valeur des psaumes et des cantiques de Salomon. D'ailleurs, la question est tranchée péremptoirement par le fait que non seulement saint Nicéphore cite à plusieurs reprises l'Ecclésiastique (Eccli 21.31 PG 100. 249) et la Sagesse (Sap 3.1 ; 1.13-14 ; 2.24 ; 14.13 ; etc PG 100. 189, 244, 474, 644), mais encore qu'il parle explicitement dans un passage de l'inspiration de ce dernier écrit (PG 100. 752, où tout le passage Sap 2.12-23 est cité. Pour les fragments de Daniel, voir PG 100.476, 578)

Qu Photius ait aussi accepté les deutérocanoniques de l'Ancien Testament, cela ne saurait être mis en discussion. Il a inséré dans son *Syntagma canonum*, à la suite du canon 85 des apôtres et du canon 60 de Laodicée, le canon 47 du IIIe concile de Carthage. Par ailleurs, on trouve dans ses oeuvres des citations empruntées à la Sagesse (Sap 1.13 ; 6.7 : PG 101. 1036, 1112 ; Sap 7.1 : PG 104. 252), à l'Ecclésiastique (PG 98. 114), aux fragments d'Esther (Esth 15.3 : PG 101. 245) et de Daniel (Dan 3.25 : PG 101. 1056 ; Dan 12.39 : 102. 336).

Au VIII concile oecuménique (869-870), on fit allusion à l'histoire de Suzanne et l'on prit à l'Ecclésiastique deux passages introduits, l'un par la formule : *Alia scriptura dicit* et l'autre par ces mots: *Divinâ clamante scriptura*. On sait que le VIIIe concile fut, comme le VIIe, composé uniquement d'évêques orientaux, si l'on excepte toutefois les représentants du pape Adrien II.(Voir note complémentaire n° 3)

Continuons notre revue des auteurs byzantins. Nous trouvons, dans une homélie de Léon le Sage, un témoignage en faveur de Tobie, d'autant plus précieux que ce livre est mentionné plus rarement (Tob 12.7 : PG 107. 242). Nicétas le Paphlagonien, qui a écrit la vie de saint Ignace, en appelle à "' l'Ecclésiastique(Eccli 1.2 : PG 105. 158), à la Sagesse (Sap 12.8 : PG 105. 480) et aux fragments de Daniel (Dan 3.54 ; 14.30 : PG 105. 268, 326). Quant à Siméon : Métaphraste, il compte la Sagesse parmi les "ιερα λογια" (Sap 9.14 : PG 114. 702), cite l'Ecclésiastique sous le nom de Salomon (Eccli 223.28 : PG 114. 1258) et connaît le second livre des Machabées (2 Mach 11.3 : PG 114. 1126) ainsi que les fragments de Daniel (Dan 3.57 : PG 114. 1416). Au XIe siècle enfin, on constate que

Théophylacte de Bulgarie se réfère souvent aux deux Sagesses, celle de Salomon (Sap 3.1 : PG 122. 224) et celle du fils de Sirach (Eccli 27.12 : PG 122. 332).
Les canonistes de l'époque suivante, Zonaras, Aristéne, Balsamon, commentent tous le canon 47 de Carthage (PG 138. 122). A propos du 60e canon apostolique, Zonaras fait la déclaration suivante:
Les livres qu'on doit lire tant de l'ancienne que de la nouvelle Ecriture ont été énumérés d' une manière bien précise, "ηριθμηνται ακριβως", tout d'abord dans la dernière de ces prescriptions apostoliques, ensuite par le grand Athanase, par le grand et très sage Père Grégoire le théologien, par saint Amphiloque (ces deux derniers Pères ont écrit en vers) et par le synode de Carthage (PG 137. 158. Au même endroit, Balsamon renvoie aussi au synode de Carthage, s'il faut ajouter foi au manuscrit de la Boldéienne.).
On sait que la liste de saint Grégoire et celle de saint Amphiloque ne sont pas complètes, et que saint Athanase présente certaines difficultés d'interprétation; mais, dans la pensée de notre canoniste, le concile de Carthage mérite toute créance, et son énumération des Livres Saints doit être acceptée, puisqu'elle ne fait qu'ajouter aux autres sans les contredire.
D'ailleurs, lorsqu'il s'occupe du 85e canon des apôtres, Zonaras est encore plus explicite sur ce point:
On trouve, dit-il, chez les Pères des énumérations différentes des livres à lire. Ce fait s'explique par l'existence de divers apocryphes et de livres où se sont glissées des interpolations, comme cela est arrivé pour les *Constitutions* de Clément. Certaines listes permettent de lire, outre les livres mentionnés ici (dans le 85e canon), la Sagesse, de Salomon, Judith et Tobie (PG 137. 214-216).
Si on se rappelle que le 85ecanon donne déjà les trois livres des Machabées et l'Ecclésiastique, on voit que Zonaras a raisonné de la maniére que nous avons supposée plus haut. Le catalogue des Byzantins coïncide avec le nôtre, sauf sur le nombre des livres des Machabées. La combinaison du 60e, canon de Laodicée, du 85e canon apostolique et du 47e de Carthage devait logiquement conduire à ce résultat.
Au XIVe siècle, un autre canoniste, Mathieu Blastarès, ne s'écarte pas de la doctrine de ses devanciers. Sans commenter explicitement les trois canons qui traitent des Livres Saints, il reconnaît indirectement leur autorité, en approuvant *in globo* les collections dont ils font partie. Dans la préface au *Syntagma alphabeticum*, il consacre un chapitre au concile de Carthage. Il est vrai qu'il parle, non du troisième mais du quatrième de ce nom, tenu en 419, sous Théodose le jeune; mais cela n'importe pas pour le cas présent, puisque le canon 29 de celui-ci reproduit exactement le canon 47 de celui-là. Dans un autre endroit, le même auteur, traitant *ex professo* des sources du droit canonique, rappelle le canon 2 in Trullo qu'il donne à peu prés tel quel. Le synode de Carthage n'est pas oublié.
On n'hésitera pas, après cela, à regarder comme inexacte l'assertion de Mgr Ehrhardt: "L'Eglise grecque ne sentit même pas le besoin de posséder un catalogue définitif de la Sainte Ecriture. Dans l'énumération des Livres inspirés: Cosmas Indicopleustes, Léonce de Byzance, Anastase le Sinaïte. Jean de Damas, Nicéphore de Constantinople, Photius, Jean Zonaras, Mathieu Blastarès différent entre eus, sans que ces divergences aient donné lieu à des controverses ou à des décisions synodales."
De Cosmas, de Léonce et d'Anastase, nous n'avons pas eu à nous occuper. Le lecteur qui nous a suivi sait ce qu'il faut penser de saint Jean Damascène et de saint Nicéphore. Quant à Photius, Zonaras et Blastarés, c'est l'accord et non le désaccord qui règne entre eux. Le concile in Trullo, confirmé par le IIe concile de Nicée, offrait aux Byzantins tous les éléments d'un catalogue définitif, et nous avons constaté que ceux-ci ne s'y étaient pas trompés.

Le fait que jamais, durant tout le moyen âge, il ne s'est élevé de controverse entre Grecs et Latins sur cette question du canon des Ecritures, vient corroborer notre thèse. Des gens qui étaient à l'affût des divergences les plus insignifiantes entre les deux Eglises et les faisaient sonner avec fracas, qui, par exemple, ne pouvaient supporter qu'on se rasât la barbe ou qu'on mangeât du fromage pendant la première semaine du carême, auraient-ils manqué de signaler une *kainotamie* ayant pour objet le nombre des Livres Saints ? En plein concile de Florence, les Latins recoururent à des textes deutérocanoniques pour appuyer leur doctrine sur l'addition du Filioque, sur la procession du Saint-Esprit, sur le Purgatoire, et l'on ne voit pas que les Orientaux aient récusé ces citations comme n'appartenant pas à l'Ecriture. La même assemblée sanctionna de sa suprême autorité la liste du concile de Carthage qui avait toujours été celle de l'Eglise romaine et l'inséra dans le décret pour les Jacobites. Les Grecs, il est vrai, n'étaient plus là, lorsque ce décret fut publié, mais il est probable qu'ils ne tardèrent pas à en avoir connaissance, et l'histoire ne nous dit pas qu'ils aient fait entendre la moindre protestation. Comment d'ailleurs l'auraient-ils fait, puisque les décisions de Carthage se trouvaient dans leurs collections canoniques?

Nous n'avons examiné jusqu'ici que la doctrine des Grecs. II va sans dire que les Eglises slaves évangélisées par les missionnaires byzantins durent recevoir d'eux le canon scripturaire admis dans l'Eglise-mère. La chronique dite de Nestor (fin du XIe siècle) nous apprend que saint Méthode établit deux prêtres très habiles sténographes, et qu'ils traduisirent tous les Livres Saints du grec en slave, dans l'espace de six mois, de mars au 26 octobre ». On trouvera peut-être que c'était aller un peu vite en besogne. Un document antérieur à la chronique, la *Vie de saint Méthode*, déclare que celui-ci acheva la traduction de la Bible commencée par Cyrille, sauf le livre des Machabées. Au Xe siècle, Jean, exarque de Bulgarie, affirme que les deux frères firent passer dans la langue slave tous les livres canoniques, au nombre de soixante. Quelle valeur attribuer à ces témoignages ? II est difficile de se prononcer. On remarquera seulement que la chronique de Nestor et l'exarqueJjean sont parfaitement d'accord. Le nombre soixante ne désigne pas seulement les protocanoniques, comme le veulent certains théologiens russes de nos jours, mais aussi tous les autres livres de la Bible byzantine. Plusieurs écrivains grecs, en effet, comme Siméon Métaphraste et le canoniste Aristène, nous parlent de l'"εξηκονταβιβλος", et nous savons que ces auteurs admettaient l'inspiration des deutérocanoniques. Comment obtenait-on le nombre susdit? C'est un point qui aurait besoin d'être éclairci.

La *Vie de saint Méthode* lui attribue encore la traduction du *Nomocanon* de Photius. Les Slaves auront donc pu connaître de très bonne heure les canons relatifs au catalogue des Livres Saints.

Mais à quoi bon chercher à prouver ce qui est évident ? Si, comme nous pensons l'avoir suffisamment établi, l'Eglise grecque, au IXe siècle, mettait les deutérocanoniques de l'Ancien Testament au nombre des Saintes Ecritures, il n'y a pas à douter que Cyrille et Méthode et leurs successeurs n'aient transmis fidèlement à leurs fils spirituels tout le contenu du livre divin. Ajoutons que les premiers apôtres des Slaves étaient en communion avec l'Eglise romaine, et qu'ils firent approuver par les papes Adrien II et Jean VIII la liturgie slavonne due à leur initiative. C'est une garantie de plus de leur orthodoxie sur le canon des Ecritures comme sur le reste. L'influence du Saint-Siége s'exerça d'ailleurs directement pendant quelque temps sur l'une des nations slaves: la Bulgarie. En 866, le pape Nicolas II assaisonnait ses réponses aux 106 questions du roi Boris d'un grand nombre de textes des Livres Saints. Les deutérocanoniques n'étaient pas

oubliés. Le Ier livre des Machabées, l'Ecclésiastique, la Sagesse, Tobie, y figurent chacun par une ou plusieurs citations.
M. Jugie.

Notes complémentaires de Hianié Rosumié (2004)

1. Nous n'avons conservé des notes de cet articles que celles qui présentent un intérêt direct, et les avons insérés entre parenthèses dans le corps du texte : ce sont les références des textes bibliques cités, ainsi que les sources de ces citations dans la Patrologie Grecque de Migne (abrégée PG, suivie du n° de Volume, puis du n° de Colonne). Les autres références n'ont pas été conservées, mais sont consultables dans l'original.

2. Nous donnons ici le texte des canons des synodes de Laodicée et de Carthage relatifs aux écritures de l'Ancien Testament, ainsi que le canon 85 des Apôtres, puisque c'est sur ces textes en particulier que repose l'argument fondateur du P. Jugie :

Synode de Laodicée

59. De ce qu'on doit chanter et lire à l'église.
On ne doit pas lire dans l'église des psaumes composés d'autorité privée, ni des livres qui ne sont pas canoniques, mais les seuls livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament.
Voici les livres que l'on doit lire et qui font autorité: de l'Ancien Testament :
I. La Genèse du monde; 2. l'Exode de l'Egypte; 3. le Lévitique; 4. les Nombres; 5. le Deutéronome; 6. Josué; 7. les Juges, Ruth; 8. Esther; 9. le premier et le second des Rois; 10. le troisième et le quatrième des Rois; 11. le premier et le second des Paralipomènes; 12. le premier et le second d'Esdras; 13. le livre des 150 Psaumes; 15. Les Proverbes de Salomon; 15. l'Ecclésiaste; 16. le Cantique des Cantiques; 17, Job; 18. les douze Prophètes; 19, Isaïe;
20. Jérémie. Baruch, les Lamentations et les Lettres; 21. Ezéchiel; 22, Daniel.
Ceux du Nouveau Testament sont les suivants: quatre évangiles, selon Matthieu, selon Marc, selon Luc et selon Jean; les Actes des apôtres; les sept lettres canoniques, c'est-à-dire une de Jacques, deux de Pierre, trois de Jean et une de Jude; quatorze lettres de Paul : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Éphésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, une aux Hébreux, deux à Timothée, une à Tite et une à Philémon.

Concile de Carthage (419)

24. Qu'on ne doit rien lire dans l'Église hormis les écritures canoniques.
De même il fut décidé que dans les églises sous le titre d'écriture sainte on ne lira rien en dehors des livres canoniques. Les livres canoniques sont :
Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome,
Josué fils de Navé, Juges, quatre livres des Rois, deux livres des Paralipomènes,
Job, le Psautier,
cinq livres de Salomon,
douze livres des Prophètes,
Esaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel,
Tobie, Judith, Esther, deux livres d'Esdras.
Du Nouveau Testament : quatre évangiles, un livre des Actes des apôtres, quatorze épîtres de Paul, deux de l'apôtre Pierre, trois de l'apôtre Jean, une de l'apôtre Jacques, une de l'apôtre Jude.
Que le canon de l'écriture ci-exposé soit notifié à notre frère et co-ministre dans l'épiscopat Boniface, et aux autres évêques de ces terres-là en vue de sa confirmation, car pour nous, nous n'avons reçu de nos pères que ces livres à lire dans l'Église.

"Canons des Saints Apôtres"

85. Quels livres de l'Ancien Testament et du Nouveau faut-il recevoir.
Vous tous, hommes d'Église, clercs et laïcs, tenez pour livres vénérés et saints : de l'Ancien Testament : cinq livres de moïse, Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome ; un, de Josué Fils de Navé ; un, des Juges ; un, de Ruth ; quatre, des Rois ; deux, des Paralipomènes du livre des jours ; deux, d'Esdras ; un, d'Esther ; un, le Psautier ; trois, de Salomon : Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des cantiques ; douze Prophètes ; Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel et Job. Ayez soin de plus que vos jeunes apprennent par coeur les livres de la Sagesse de Sirach. Quant à nos livres, c. à d. du Nouveau Testament : quatre évangiles, Mathieu, Marc, Luc, Jean ; quatorze épîtres de Paul ; deux, de Pierre ; une, de Jacques ; trois, de Jean ; une, de Jude ; deux, de Clément ; de

plus les ordonnances adressées à vous, les évêques, par moi, Clément, en huit livres, qu'il ne faut pas lire en public à cause des secrets qu'ils contiennent ; en outre les Actes de nous autres apôtres.

3. Le "VIIIe concile oecuménique", dont parle le P. Jugie, n'est reconnu comme tel que par l'Eglise catholique. L'Eglise orthodoxe ne reconnaît que 7 Conciles Oecuméniques.

Les deutérocanoniques de l'Ancien Testament, dans l'église orthodoxe aux XVIe et XVIIe siècles

par
Martin JUGIE
(Assomptioniste)
article paru dans Echos d'Orient n° 65
Juillet 1907

Les premiers chefs du protestantisme ne se contentèrent pas de poser en principe que I'Ecriture est la seule règle de foi, ils firent leur choix parmi les Livres Saints. Les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament furent généralement rejetés. Luther n'y trouvait pas la foi en Christ, Calvin ne se sentait pas ému, en les lisant, par l'inspiration intérieure.
Il faut dire cependant que, durant le XVIe siècle, beaucoup de sectes, tout en niant la valeur de ces livres pour établir le dogme, les conservaient comme utiles à lire. Ces égards relatifs nous expliquent dans une certaine mesure pourquoi les théologiens de Wittenberg et de Tubingue purent négocier l'union avec l'Eglise grecque sans mettre sur le tapis la question du canon des Ecritures. Les divergences dogmatiques n'étaient déjà que trop nombreuses, et les novateurs jugèrent prudent de ne pas attirer là-dessus l'attention de Jérémie II. Aussi ne trouve-t-on aucune allusion à une controverse sur les Deutérocanoniques dans les trois réponses du patriarche grec aux luthériens.
Et qu'on ne dise pas que ce silence doit être attribué à une entente tacite entre les deux partis. Rien n'est plus faux. Pendant tout le XVIe siècle, l'Eglise gréco-slave garda fidèlement la foi des siècles précédents. Si elle s'insurgea contre certaines décisions du concile de Trente, ce ne fut jamais contre le décret relatif aux livres canoniques.
Le Vénitien Antoine Caucus, archevêque de Corfou, dressa, à la demande du pape Grégoire XIII, la liste des erreurs des Grecs. Il en trouva 31, mais aucune ne roule sur le nombre des écrits inspirés. C'est une preuve non équivoque que, sur ce point, il n'y avait aucun désaccord entre les deux Eglises; car, d'une part, la chasse à l'hérésie fut très consciencieuse, et, de l'autre, le prélat qui la mena était doué d'une remarquable étroitesse d'esprit.
En 1581, fut publiée à Ostrog, par les soins du prince Constantin, une superbe édition de la Bible en vieux slave, qui a servi de type aux éditions postérieures, et qui n'était elle-même que la reproduction du manuscrit dit de Gennade, le plus ancien texte slave complet des Saintes Ecritures, daté de 1499. D'après les philologues, plusieurs livres, comme Esdras, Tobie, Judith, le premier et le deuxième des Machabées, dépendent de la Vulgate latine. Or, les Deutérocanoniques s'y trouvent mêlés à l'aventure avec les Protocanoniques, sans que rien puisse faire

soupçonner chez les éditeurs l'intention d'affirmer une différence quelconque entre les premiers et les seconds.
En 1582, les Grecs et les Moscovites rédigèrent un index des erreurs latines, dans lequel on cherche vainement une divergence sur le canon scripturaire; et cependant, à cette date, le concile de Trente était terminé depuis dix-neuf ans. Les théologiens orthodoxes de la même époque, qui n'étaient rien moins que des latinophrones, ressassent bien aux oreilles des catholiques les vieilles querelles; ils découvrent même une nouvelle innovation dans la réforme du calendrier; mais ils n'ont pas un mot sur la question présente.
L'heure pourtant n'était pas éloignée où l'Eglise grecque allait avoir à se prononcer d'une façon catégorique sur la valeur des Deutérocanoniques: On sait qu'au début du XVIIe siècle, une recrudescence de haine contre ces livres se manifesta chez les calvinistes. Le synode de Dordrecht (1618) décréta qu'on ne les imprimerait dans les bibles qu'avec un titre particulier et à part, en ayant soin d'avertir le lecteur de leur origine purement humaine et des erreurs qu'ils contiennent. Le synode presbytérien de Westminster (1648) parla dans le même sens. Quant aux luthériens d'Allemagne, fidèles disciples du maître, ils ne traitaient pas mieux les livres en question.
Un certain nombre de Grecs, avides de science, couraient alors les Universités de l'Occident. Tous n'allaient pas à Venise et à Padoue. Quelques-uns, tristes devanciers des étudiants de nos jours, prenaient le chemin de Wittenberg ou de Tubingue et en revenaient avec une orthodoxie fort décolorée. Parmi eux se signala un certain Zacharie Gerganos, natif d'Arta. Elève de l'Académie de Wittenbeug, il publia, dans cette ville, en 1622, un catéchisme, précédé d'une dédicace au duc de Saxe, d'une lettre emphatique à tous les chrétiens orthodoxes et de l'approbation élogieuse de ses anciens professeurs qui, dans des bouts rimés, le comparent à Ulysse, sans doute parce qu'Arta n'est pas loin d'Ithaque.
On devine sans peine que la doctrine de l'ouvrage devait se ressentir quelque peu de celle de ses patrons. L'intrépide Jean-Mathieu Caryophylle, évêque uni d'Iconium, fit paraître, en 1631, une réfutation en règle de cet écrit, où presque toutes les erreurs protestantes se trouvaient en germe. Sans aborder directement la question du canon, Gerganos, dans un passage, rejetait les livres des Machabées comme apocryphes, on peut supposer, sans témérité, que le docile élève des luthériens traitait de la même manière les autres Deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Il est dès lors le premier Grec qui a renié sur ce point la foi de son Eglise.
Il ne devait malheureusement pas être le dernier. Trois ans après l'apparition de la "Κατηχησις χριστανικη"c'est-à-dire en 1625, Métrophane Critopoulos, type accompli de l'étudiant vagabond, composait à Helmstadt, sur l'invitation des professeurs luthériens de l'endroit, sa fameuse confession de foi de l'Eglise orientale catholique et apostolique. « Si, comme le dit M. Legrand, on n'aperçoit guère le profit moral que ce prêtre retira de ses interminables pérégrinations et de ses accointances prolongées avec les hétérodoxes», on voit très bien, en revanche, en lisant sa confession, les pertes qu'en éprouva son orthodoxie. Plus habile que Gerganos, Métrophane possède l'art de déguiser sa pensée sous des formules imprécises qui prêtent à l'équivoque. Sur plusieurs points, il est vrai, il ne craint pas de heurter de front les dogmes protestants, mais sur d'autres, il leur fait de fâcheuses concessions. C'est ainsi que son enseignement sur le canon des Ecritures reflète la doctrine anglicane qu'il avait puisée sur les bancs de l'Université d'Oxford :
"L'Ecriture Sainte et inspirée comprend les livres canoniques et authentiques au nombre de 33. L'Ancien Testament en fournit 22 ... le Nouveau 11...

(Ce chiffre de 11 renferme tous les livres du Nouveau testament. Métrophane les regroupe de façon à obtenir ce nombre, car il veut à tout prix arriver au mystérieux 33, en additionnant ceux de l'Ancien et ceux du nouveau Testament.) Or, l'on trouve 33 livres authentiques et canoniques, parce que, d'après la tradition, notre Sauveur a vécu trente-trois ans ici-bas. Le nombre des Livres Saints lui-même n'est donc pas sans mystère. Quant aux autres livres, que certains veulent joindre à la Sainte Ecriture, comme celui de Tobie, celui de Judith, la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Jésus, fils de Sirach, Baruch et les Machabées, nous ne pensons pas qu'on doive les rejeter; car beaucoup de préceptes moraux, dignes de tout éloge, y sont renfermés; mais jamais l'Eglise du Christ ne les a reçus comme canoniques et authentiques, comme en font foi plusieurs auteurs, entre autres saint Grégoire le Théologien, saint Amphiloque et le dernier de tous, saint Jean Damascène. C'est pourquoi nous ne cherchons pas à prouver les dogmes par des textes qui leur sont empruntés. Nous ne recourons pour cela qu'aux 33 livres canoniques et authentiques, à qui nous donnons le nom d'Ecriture Sainte et inspirée."

Il y aurait bien des choses à dire sur ce passage. Ces quelques partisans (τινες) de l'inspiration des Deutérocanoniques dont parle notre élève frais émoulu des Universités protestantes, ce sont tous les vrais orthodoxes et l'affirmation que jamais l'Eglise n'a reçu ces livres comme canoniques est d'un ignorant ou d'un menteur. On remarquera qu'il n'est pas fait la moindre allusion, ni au 85e canon apostolique, ni au synode de Carthage, ni même à celui de Laodicée. C'est que Métrophane n'est d'accord avec aucune de ces autorités. En refusant à Baruch l'inspiration, il contredit ouvertement non seulement le canon 60 de Laodicée, mais encore saint jean Damascène, sur lequel il prétend s'appuyer. On sait aussi que saint Grégoire de Nazianze, tout en se contentant d'énumérer dans une pièce de vers les livres du canon palestinien, a cité plusieurs fois les Deutérocanoniques, pour établir les vérités de la foi. Les théologiens russes de nos jours, adversaires des Deutérocanoniques, font grand cas de la doctrine de Métrophane ; mais ils ne peuvent ignorer que I'Eglise orthodoxe n'a jamais accordé de valeur officielle à sa confession qui reste un document strictement privé.

L'ouvrage de Critopoulos ne souleva en Orient aucune controverse, pour la bonne raison qu'il resta manuscrit en Allemagne, jusqu'en 1661, époque où Jean Hornejus l'édita pour la première fois. Il n'en fut pas de même de la confession de Cyrille Lucar. La première édition de cet écrit, parue à Genève en 1629, ne contenait aucun catalogue des Livres Saints.

Celle de 1633 fut augmentée de quatre demandes et réponses relatives à l'Ecriture Sainte et au culte des images. A la troisième demande ainsi conçue : « Quels livres nomme-t-on Ecriture Sainte? » on répondait :

Nous appelons Ecriture Sainte tous les livres canoniques que nous avons reçus et que nous conservons comme la règle de notre foi et de notre salut..... Et nous croyons que ces livres canoniques sont ceux-là mêmes que le concile de Laodicée a énumérés et que l'Eglise catholique et orthodoxe, illuminée par le Saint-Esprit, reconnaît jusqu'à ce jour. Quant aux livres dits apocryphes, ils méritent ce nom, parce qu'ils n'ont pas été sanctionnés par l'autorité du Saint-Esprit, comme ceux qui sont proprement et sans conteste des livres canoniques, c'est-à-dire le Pentateuque de Moise, les hagiographes et les prophètes, en tout 22 livres de l'ancienne alliance que le synode de Laodicée a prescrit de lire.

Lucar, qui connaissait certainement les décisions du concile in Trullo, feint d'ignorer le 85e canon des apôtres et le 47e de Carthage; il choisit le catalogue de Laodicée,

parce qu'il cadre presque entièrement avec celui des protestants. (Nous disons "presque entièrement", parce que le concile de Laodicée admet Baruch, que les protestants rejettent. Nous avons vu que Métrophane Critopoulos était de l'avis des protestants sur ce point.)
Sa mauvaise foi est évidente en cette affaire; comme on le prouva au synode de Jérusalem de 1672, par des passages de ses écrits où des Deutérocanoniques, comme Tobie, la Sagesse, l'histoire de Suzanne, reçoivent l'appellation d'Ecriture Sainte.
L'Eglise grecque ne resta pas longtemps sans protester: officiellement contre les erreurs que lui prêtait la confession du patriarche calviniste. Dès 1638, le successeur de Lucar sur le siége de Constantinople, Cyrille Contari, réunit un synode qui anathématisa solennellement l'écrit hérétique et son auteur. On ne rappelle pas dans le décret de condamnation l'erreur relative au canon scripturaire. C'est que ce document ne vise point à dresser l'inventaire complet des faussetés de la confession. Il ne fait que signaler les principales et proscrit les autres *in globo*. Les membres du synode sentirent d'ailleurs le besoin d'une réfutation plus détaillée, et ce fut l'un d'eux, Mélèce Syrigos, prêtre et prédicateur de la Grande Eglise, qui fut chargé par le patriarche de la composer. Syrigos la donna après deux années de travail (1638-1640). Son ouvrage compte parmi les meilleures productions théologiques des Grecs au XVIIe siècle. L'auteur réfute son adversaire point par point, et de magistrale façon.
Voici en résumé ce qu'il dit sur la troisième réponse de la confession :
Il remarque d'abord que les hérétiques ont deux manières d'attaquer l'Ecriture ; la première consiste à l'interpréter arbitrairement; la seconde à rejeter certaines parties qui contredisent trop ouvertement leurs théories. Cyrille Lucar, après avoir largement usé de la première méthode dans le reste de sa confession, a recours à la dernière dans cette troisième réponse. La question du canon des Ecritures s'est posée souvent, les hérétiques cherchant à faire passer des apocryphes favorables à leurs erreurs. De là vient que quelques Pères ont pu, à un moment donné, ne compter que 22 livres de l'Ancien Testament, et que d'autres, dans la suite, en ont découvert davantage. Cyrille a donc tort de s'en tenir uniquement au synode de Laodicée et de rejeter des livres que les autres saints conciles ont reçus comme inspirés. Le concile de Carthage admet les Deutérocanoniques dans son 32e canon. (Les canons des conciles de Carthage ont une numérotation particulière dans collections grecques.)
De nombreux Pères ont mentionné comme Ecriture inspirée Judith, Tobie, Esther; le 85e canon des apôtres parle des trois livres des Machabées. Daniel est cité par Jésus-Christ lui-même. « D'autre part, l'Eglise, d'une extrémité à l'autre de la terre, lit à toute heure la Sagesse de Salomon, et cependant le concile de Carthage prescrit de ne lire que les livres canoniques. » Quant à la Sagesse de Sirach, elle est mise au nombre des Livres Saints par plusieurs auteurs. Le cantique des trois enfants, l'histoire de Suzanne et celle de Bel ont toujours fait partie de Daniel, et dès le commencement l'Eglise a joint à la prophétie de Jérémie le livre de son secrétaire, Baruch. Saint Cyprien connaît la lettre de Jérémie...,, .
C'est pourquoi aucun de ces livres que l'Eglise a reçus comme Ecriture Sainte ne doit être mis en doute, et leur place à tous se trouve parmi les canoniques. Nous devons regarder comme une règle immuable la volonté parfaitement manifestée de la Sainte Eglise du Christ..... Or, celle-ci ne fait aucune différence entre ceux que Cyrille met au nombre des apocryphes et ceux qu'il garde comme canoniques :
"δεν κανωντας καν μιαν διαφοραν αναμεσα εισ αυτα".
L'illustre théologien termine en indiquant finement la raison pour laquelle les calvinistes rejettent les Deutérocanoniques : c'est parce qu'on y trouve clairement

énoncés des dogmes comme l'invocation des saints et la prière pour les morts que ces hérétiques ne veulent point admettre. Que Mélèce Syrigos, en prenant ainsi la défense des Deutérocanoniques, ait été le fidèle interprète de la croyance de son Eglise, c'est ce que montrent jusqu'à l'évidence non-seulement les éloges que ses compatriotes ont souvent donnés à son ouvrage, mais encore les événements qui suivirent. En 1642, le patriarche Parthénius le Vieux, cédant aux instances du métropolite de Kiev, Pierre Moghila, réunit à Constantinople un synode où fut rédigée et approuvée une lettre destinée à servir de base aux discussions du concile ou conférence de Iassy qui se tint à la fin de la même année. Cette pièce est un résumé succinct mais complet des erreurs contenues dans la confession de Cyrille Lucar. Parlant des quatre demandes et réponses, la lettre s'exprime en ces termes : Quant aux demandes jointes aux chapitres et dont le saint synode a entendu la lecture, elles ne valent pas mieux que les chapitres. Non seulement l'auteur de la confession y rejette, comme plus haut, les interprétations de la Bible données par nos Pères, mais encore il fait fi de certains livres de l'Ecriture que les saints conciles oecuméniques ont reçus comme canoniques. Ce témoignage doit fixer toute notre attention à cause de son importance. Tout d'abord, il est dit explicitement que les conciles oecuméniques ont reconnu la canonicité des Deutérocanoniques. C'est parfaitement exact au point de vue grec, puisque le deuxième canon in Trullo et le premier du septième concile ont sanctionné le catalogue du synode de Carthage. En second lieu, le document en question, approuvé à la conférence de Iassy par les deux délégués de Constantinople et les trois de Russie, portant la signature du patriarche Parthénius et du métropolite Moghila, fait voir qu'en plein XVIIe siècle, les deux fractions de l'Eglise orthodoxe, la grecque et la slave, croyaient d'un commun accord à l'inspiration des livres rejetés par Lucar. Cet accord est encore rendu manifeste par l'examen du catéchisme de Pierre Moghila, devenu la *Confession orthodoxe de l'Eglise orientale*, après sa confirmation par les quatre patriarches orientaux, en 1643. On ne trouve pas, il est vrai, dans cet ouvrage d'énumération proprement dite des Livres Saints; mais les citations de Deutérocanoniques ne manquent pas. L'Ecclésiastique(Eccli 3.20 ; 10.7, 15.11, 23.29 et 42.19-20),la Sagesse(Sap 3.1),Tobie(Tobie 12.9), reçoivent l'appellation d'Ecriture Sainte., figurent sur le même rang que les Proto-canoniques et sont allégués pour prouver le dogme.

L'Eglise grecque eut de nouveau l'occasion d'affirmer sa foi lors du voyage en Orient du marquis Ollier de Nointel, ambassadeur de Louis XIV auprès du sultan. La controverse sur la présence réelle soulevée par le ministre Claude battait alors son plein. Les théologiens catholiques, demandèrent à Nointel d'interroger les Orientaux sur les questions discutées en Occident. Notre diplomate fit la commission à merveille, et son enquête dépassa toutes les espérances. Signalons seulement les attestations qui ont trait aux Deutérocanoniques.
Le 18 juillet 1671 , sept métropolites de la Grande Eglise de Constantinople déclarent que « les livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Baruch et des Machabées font partie de la Sainte Ecriture, et ne sont point rejetés comme ceux des paiens ». Les Eglises des îles Siphnos et Andros parlent dans le même sens : « Les livres de Tobie, de Judith, etc., quoique apocryphes chez les Hébreux, font néanmoins partie de la Sainte Ecriture. » Le clergé de Naxos, de Céphalonie, Zante et Ithaque, de Micone, de Milo, de Chio, répète mot à mot la même formule.

Viennent ensuite les témoignages du vicaire apostolique de Constantinople, des résidents de Pologne, de Venise, de Gênes, de Raguse. Tous affirment que les Grecs regardent comme Ecriture Sainte les six livres énumérés.
En janvier 1672, Denys, patriarche de Constantinople, rédigeait au Phanar, avec le concours de trois anciens patriarches, ses prédécesseurs, de Paisios d'Alexandrie et de trente-quatre évêques, une lettre synodale destinée aux amis de l'Eglise grecque qui vivent en Angleterre. Nous y lisons le passage suivant relatif au canon scripturaire :
"Pour ce qui regarde les livres de l'Ecriture, nous en trouvons divers catalogues dans les canons apostoliques et dans les canons des deux saints synodes de Laodicée et de Carthage. Il faut écarter les constitutions de Clément que le second canon du sixième concile rejette, parce qu'elles ont été corrompues par les hérétiques, comme chacun peut s'en rendre compte en les comparant avec les livres reçus par l'Eglise. Cependant, tous les livres de l'Ancien Testament qui ne sont pas compris dans le dénombrement des Saintes Ecritures ne sont pas pour cela entièrement rejetés comme païens et profanes; ce sont des livres édifiants, et ils ne méritent point un complet dédain."
Le sens de ce passage ne saurait faire difficulté. Sont canoniques tous les livres qui sont énumérés par le 85e canon des apôtres, par le concile de Laodicée et par celui de Carthage. Exception doit être faite, d'après le concile in trullo, pour les constitutions clémentines que le 85e canon apostolique mettait au nombre des écrits inspirés. Quant aux autres livres qui ne sont mentionnés dans aucune de ces trois listes et qu'on trouve joints cependant aux canoniques, dans les éditions de la Bible, comme le IIIe d'Esdras, le IVe des Machabées, le 151e psaume, ils ne sont pas à proscrire absolument, parce qu'ils renferment d'excellentes choses. Le calviniste Aymon comprenait autrement. Pour lui, les livres dont parle la lettre, synodale en dernier lieu, et qui ne sont, point comptés parmi les "αγιογραφα"seraient tout simplement nos Deutérocanoniques. Aussi n'a-t-il pas d'expression assez forte pour flétrir l'hypocrisie des six métropolites phanariotes qui, en juillet 1671, déclaraient à Nointel que Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, la Sagesse, Baruch et les Machabées font partie de la Sainte Ecriture, et qui, en janvier 1672, signaient un document où ces mêmes livres seraient exclus du canon. Inutile de faire remarquer que cette interprétation ne se justifie en aucune façon, puisque la lettre synodale accepte 1e catalogue du concile de Carthage.
Au mois de mars de cette année 1672, le patriarche de Jérusalem, Dosithée, à l'instigation de l'infatigable ambassadeur de Louis XIV, réunissait un synode qui ne compta pas moins de soixante et onze membres. La Russie y était représentée par le moine Timothée et par le hiéromoine Josaphat, apocrisiaire de Sa Majesté moscovite, le tsar Alexis. L'enseignement de Cyrille Lucar sur le nombre des Livres Saints fut condamné en ces termes :
"Nous en tenant au canon de l'Eglise catholique, nous appelons Ecriture Sainte tous les livres que Cyrille emprunte au synode de Laodicée, ainsi que ceux que sa sottise et son ignorance, ou plutôt sa malice, lui ont fait nommer apocryphes, à savoir : la Sagesse de Salomon, Judith, Tobie, l'histoire du dragon, l'histoire de Suzanne, les Machabées et la Sagesse de Sirach. Ces derniers livres sont considérés par nous comme des parties authentiques de l'Ecriture, au même titre que les autres livres canoniques, parce qu'une ancienne tradition, ou plutôt parce que l'Eglise catholique qui nous a donné pour authentiques les saints Evangiles et les autres livres de l'Ecriture nous affirme aussi manifestement que ceux-ci appartiennent à la Sainte Ecriture. Renier les uns équivaut à rejeter les autres. S'il apparaît que tous ces livres

n'ont pas toujours été énumérés par tous, il est clair néanmoins que des synodes remontant à la plus haute antiquité chrétienne et des théologiens illustres les ont connus et unis à l'ensemble de l'Ecriture. Pour nous, nous les recevons tous comme livres canoniques, et nous confessons qu'ils font partie intégrante de la Sainte Ecriture.

La conclusion qui s'impose en présence de témoignages si nombreux et si catégoriques, c'est que durant tout le XVIIe siècle l'Eglise orthodoxe est restée fidèle à la doctrine traditionnelle sur le canon des Ecritures. Slaves et Grecs sont unanimes â cette époque à proclamer que Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, la Sagesse, Baruch, les fragments d'Esther et de Daniel, les Machabées, sont des livres inspirés. Voilà le fait indéniable. Les négations d'un Zacharie Gerganos, d'un Métrophane Critopoulos, d'un Cyrille Lucar, tous disciples des protestants, loin d'en obscurcir l'évidence, ne font que le mettre en plus éclatante lumière. Ce sont les attaques du patriarche calviniste qui ont suscité les professions de foi les plus décisives. Il semble après cela que la valeur des Deutérocanoniques de l'Ancien Testament ne pouvait plus être mise en question dans l'Eglise orthodoxe. C'est évidemment ce qui serait arrivé si cette Eglise possédait réellement l'infaillibilité qu'elle s'attribue ; mais c'est tout le contraire qui s'est produit, comme nous le dirons prochainement.

M. JUGIE

Le canon de l'Ancien Testament dans l'église russe depuis le XVIIIe siècle

par
Martin JUGIE
(Assomptioniste)
article paru dans Echos d'Orient n° 66
Septembre 1907

Nous avons établi précédemment que, durant tout le XVIIe siècle, l'Eglise russe était restée unie à l'Eglise grecque pour défendre contre Cyrille Lucar et les calvinistes la doctrine traditionnelle relative à la canonicité des deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Sur ce point comme sur plusieurs autres l'accord ne devait pas durer longtemps entre ces deux fractions de l'orthodoxie. Refoulé de l'Eglise grecque, le protestantisme essaya de s'insinuer dans l'Eglise russe par la porte que Pierre le Grand sembla lui ouvrir toute grande, au début du XVIIIe siècle.
Le patriarche de Moscou, Adrien, mort le 16 octobre 1700, n'eut pas de successeur. Le métropolite de Riazan, Etienne Iavorski, un ancien élève des Jésuites de Pologne qui s'était fait catholique pour le temps de ses études, fut chargé, avec le titre d'exarque, de gérer les affaires religieuses de son pays, jusqu'à l'établissement officiel du saint-synode, en 1721, qui consacra la suppression du patriarcat.
Si certaines réformes de Pierre le Grand furent heureuses, celle-ci fut déplorable. Elle donnait à l'Eglise russe une constitution calquée sur les consistoires protestants, et l'asservissait au pouvoir impérial dans une mesure que le césaropapisme byzantin lui-même n'avait pas connue. Si les patriarches orientaux avaient eu quelque souci des anciens canons, ils auraient excommunié le césar novateur qui s'installait en intrus d'ans le sanctuaire, mais l'appel aux canons n'est de mise que lorsqu'il s'agit de combattre les innovations latines. Tous les droits et privilèges de l'ancien patriarche de Moscou furent reconnus au saint-synode dirigeant de Saint-Pétersbourg.
Heureuse encore l'Eglise russe, si le saint-synode eut été la seule importation protestante dont elle devait souffrir. Mais il n'en fut pas ainsi. On sait que la plupart des conseillers et collaborateurs du tsar réformateur étaient des calvinistes ou des luthériens fanatiques. Sans doute, on ne leur permettait pas de faire directement de la propagande au détriment de la religion nationale, mais leur influence ne tarda pas à se faire sentir dans les milieux intellectuels en voie de formation. Puis vint le règne de l'impératrice Anne, ou plutôt la tyrannie de Biren. « A cette époque, dit le métropolite Philarète, la garde, les ministères, l'Académie des sciences, l'armée, la flotte étaient au pouvoir des protestants. »
Les ecclésiastiques russes qui ne se montraient pas suffisamment dociles entre les mains de pareils fonctionnaires étaient en butte aux tracasseries et aux mauvais traitements de toute sorte. On devine à quel triage sévère étaient soumis les hauts dignitaires de l'Eglise. Quoi d'étonnant, après cela, que le protestantisme, après avoir fourni à l'Eglise russe sa nouvelle constitution, se soit infiltré dans sa théologie ? il suffit, en effet, de parcourir les oeuvres des théologiens russes du XVIIIe siècle pour apercevoir les traces non équivoques de cette infiltration, surtout dans la doctrine de la justification et dans la question du canon des Ecritures, qui est celle dont nous nous occupons uniquement en ce moment.

Présentées par des maîtres ouvertement hétérodoxes, les doctrines novatrices n'auraient sans doute pas réussi à s'implanter d'une manière durable dans l'enseignement officiel. Mais un personnage se trouva à point pour jouer dans l'Eglise russe, avec plus d'habileté, et surtout avec plus de succès, le rôle que, cent ans auparavant, Cyrille Lucar avait joué dans l'Eglise grecque.
Ce personnage, qui fut le théologien favori de Pierre le Grand, et qui rédigea, à sa demande, le fameux règlement ecclésiastique, se nomme Féofane Prokopovitch. Nous n'avons pas à raconter ici la vie agitée et peu honorable de ce Kiévien, qui fut successivement élève des Jésuites en Pologne, étudiant au collège grec de Saint-Athanase à Rome, qui se fit catholique, et même, paraît-il, moine basilien uni, et revint à l'orthodoxie, en revenant dans sa ville natale. Tout ce qu'il rapportait de son long commerce avec les Occidentaux, c'était une haine du papisme que Philarète ne craint pas de qualifier d'excessive, et une admiration mal déguisée pour Luther et Calvin.
On le vit bien, lorsque le tsar dont il avait su gagner les bonnes grâces par son attitude rampante, l'eut nommé en 1711 recteur de l'Académie de Kiev. Il occupa cette place jusqu'en 1716, et se réserva l'enseignement de la théologie. Voici comment il traitait devant ses élèves la question du canon des Ecritures.
(Dans son ouvrage *Christiana orthodoxa theologia* ; Leipzig 1792 ; t.1, p 164 ss)
Grave question que celle de savoir quels sont les livres qui méritent certainement le nom de canoniques. S'il y en a plusieurs de la canonicité desquels on n'a jamais douté parmi les chrétiens, il n'en va pas de même pour quelques autres. Les raisons de douter naissent de ce que, autrefois, aux livres qui sont sûrement inspirés, des gens ignorants en joignaient d'autres dans le même volume; et c'est ce qui se fait encore dans nos éditions actuelles. Cette question, dis-je, est très grave, tant à cause des querelles qu'elle a soulevées parmi les hétérodoxes (et peut-être aussi parmi certains orthodoxes}, que pour l'importance de la chose en elle-même. Car, s'il est vrai, que tout notre enseignement des choses divines ne doit se puiser que dans les livres canoniques de la Sainte Ecriture, si ce n'est pas ailleurs qu'il faut aller chercher des preuves pour établir le dogme, réfuter les hérésies, dirimer enfin toute controverse, notre salut éternel est évidemment intéressé à ce que nous sachions à quoi nous en tenir sur le canon des Ecritures. Si, en effet, vous ne savez pas distinguer entre les livres canoniques et les non canoniques, vous pourrez prendre pour canonique un livre qui ne l'est pas et ajouter foi à une parole purement humaine,comme si c'était la parole même de Dieu. Vous tomberez ainsi dans des erreurs qui vous paraîtront la vérité même, parce que vous croirez que cela vient de Dieu. Vous voyez la grandeur du péril.
Voilà certes une entrée en matière très habile. On aura cependant remarqué que le protestant y montre déjà le bout de l'oreille, lorsqu'il fait de l'Ecriture la seule règle de foi, capable de mettre fin à toute controverse. Cyrille Lucar ne parlait pas autrement. Mais écoutons la suite.
Or, cela ne fait pas de doute, tous les livres contenus dans ce volume qu'on appelle la Bible ne sont pas canoniques. I1 s'y en trouve qui ne sont garantis par aucun témoignage divin, qui ne sont pas regardés comme canoniques, mais reçoivent le nom d'apocryphes, c'est-à-dire livres dont l'origine est cachée, incertaine. La question qui se pose est donc celle-ci : Quels sont les canoniques et quels sont les apocryphes? Il faut remarquer que ce ne sont pas seulement des livres entiers qui sont révoqués en doute; il y a aussi certaines parties des livres canoniques, comme par exemple l'histoire de Suzanne qui se trouve dans Daniel.

Notre auteur procède ensuite au triage des canoniques et des apocryphes, à la manière protestante. Sont canoniques tous les livres du canon hébreu. Sont apocryphes tous les livres et fragments de livres connus sous le nom de deutérocanoniques. Voici d'ailleurs quelques citations qui donneront une idée de la désinvolture avec laquelle Prokopovitch se débarrasse des deutérocanoniques :

Le livre d'Esther est compté par Origène parmi les canoniques. Le Damascène, Cyrille de Jérusalem; Jérôme, Augustin, le 85e canon des apôtres, les conciles de Laodicée et de Carthage, et presque tous les autres l'acceptent aussi. Trois Pères cependant le rejettent : le docteur de Nazianze en termes dubitatifs, Athanase résolument, Méliton par son silence.

Esther, on le voit, a pour lui plus de témoignages favorables que de témoignages contraires. Mais sa dernière partie (qu'on trouve dans les bibles courantes) ne peut subsister, et c'est peut-être cette partie qui a fait révoquer en doute par quelques-uns le livre tout entier.....

Toutes les preuves que nous avons apportées démontrent clairement que, le livre de Judith ne doit pas être placé parmi les canoniques.....

Quant au livre de Tobie, nous ne nions pas son utilité. On peut l'appeler sacré au sens large du mot, et même le citer. Mais il ne suit pas de là qu'il soit canonique. Ne cite-t-on pas les oeuvres des Pères? II est permis, si l'on veut, de nommer ces ouvres divinement inspirées, en prenant l'inspiration au sens large; irons-nous cependant jusqu'à en faire des écrits canoniques?

Le livre connu sous le titre de Sagesse de Salomon est certainement excellent, bien digne du nom qu'il porte, et de celui de Panaretos que lui donne saint Jean Damascène. On ne peut néanmoins le regarder comme parole de Dieu et le compter dans le canon des Ecritures, parce que plusieurs Pères s'y opposent.

L'Ecclésiastique, appelé aussi Syracidès, ne saurait être trop estimé. On ne peut cependant le donner comme canonique. Tout le monde sait, en effet, que l'ancienne Eglise ne le regardait pas comme tel ...

Bellarmin exclut du canon le IIIe et le IVe livre des Macchahées, encore qu'ils soient cités par les Pères; nous sommes donc dans notre droit, lorsque, malgré l'usage qu'en ont fait les Pères, nous repoussons du canon le Ier et le IIe de ces livres..... .

Baruch est écrit superbement; nous n'osons cependant le placer parmi les canoniques.

Enfin, pas plus que ceux d'Esther, les fragments de Daniel ne trouvent grâce devant notre théologien, dont on ne manquera pas d'admirer la stupéfiante méthode. Rigoureusement appliquée à l'histoire des dogmes, celle-ci simplifierait singulièrement notre Credo, car il est bien peu de vérités révélées contre lesquelles on ne puisse trouver quelque témoignage dans tel ou tel Père des premiers siècles.

On peut maintenant se demander si de pareilles énormités ne soulevèrent aucune protestation dans le clergé russe. Féofane n'était pas seul professeur à l'Académie de Kiev, et, sans assister à ses classes, ses collègues durent bien connaître quelque chose de son enseignement. Si le recteur avait été pour eux d'une courtoisie exemplaire, peut-être auraient-ils fermé les yeux sur ses petites hérésies. Mais il paraît que celui qui s'aplatissait si bien devant Pierre le Grand manifestait beaucoup de hauteur et d'arrogance à l'égard de ses subordonnés. C'était le moyen infaillible de se faire beaucoup d'ennemis.

Un des premiers professeurs qui se brouilla avec lui fut Gédéon Vichnevski. Il fut obligé de quitter l'Académie de Kiev pour celle de Moscou. C'est là qu'il rencontra un autre Kiévien, Théophylacte Lopatinski, ennemi juré, lui aussi, de Prokopovitch. Tous deux guettaient le moment favorable de prendre une revanche. Mais comment attaquer le favori du tsar ? Certes, sa conduite privée offrait prise à bien des critiques ; mais c'était trop délicat, peut-être aussi trop dangereux. (Cf note 1) Gédéon et Théophylacte se rappelèrent

alors certaines opinions plus que risquées du recteur détesté. Ce fut donc sur le terrain de l'orthodoxie qu'ils résolurent de porter la lutte.
Une occasion favorable se présenta en 1718. Etienne Iavorski avait été mandé par le tsar à Saint-Pétersbourg pour procéder à la création de nouveaux évêques. Prokopovitch devait évidemment être sur la liste des candidats. Vite, les deux anciens professeurs de Kiev dressèrent un inventaire de ses hérésies qu'ils tirèrent de ses leçons et de ses écrits, et se hâtèrent de l'envoyer à l'exarque patriarcal. Celui-ci avait eu à souffrir à plusieurs reprises de la morgue de Féofane, et cette circonstance ne put que contribuer à lui faire reconnaître le bien fondé des accusations lancées contre lui. Mais il n'osa pas porter une sentence publique de condamnation. Il se contenta de signer la pièce, et comme il ne pouvait se rendre lui-même à Saint-Pétersbourg, pour cause de santé, l'envoya aux évêques consécrateurs. Ces derniers ne manquèrent pas de la faire valoir lorsque Prokopovitch fut proposé pour l'évêché de Pskof.
Le novateur, à qui ses études antérieures donnaient une incontestable supériorité sur ses accusateurs, réussit à se justifier devant Pierre le Grand dont on devine la compétence en matière théologique. Le tsar dut être ébloui par l'érudition de l'accusé, lorsque celui-ci, par exemple, se mit à lui réciter tous les témoignages de la tradition défavorables aux deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Le monarque n'en demandait pas tant. Il maintint la nomination de son favori dont il venait une fois de plus de constater la haute valeur et voulut assister à son sacre. Il fit plus; il lui ménagea une entrevue avec Iavorski, qui fit des excuses à la suite desquelles les deux adversaires s'embrassèrent, en signe de pleine réconciliation.
Que l'orthodoxie ait trouvé tout à fait son compte dans cette accolade fraternelle, c'est ce qu'on ne saurait affirmer. Le nouvel évêque de Pskof n'avait en réalité abandonné aucune de ses opinions hétérodoxes; il n'avait fait que jeter de la poudre aux yeux du tsar. Il ne tarda pas à rédiger pour ses diocésains une sorte de catéchisme en langue vulgaire dont Macaire nous dit qu'il fut longtemps en usage dans les écoles russes. Cet ouvrage reproduisait à peu prés les mêmes erreurs qui avaient motivé les accusations de Gédéon Vichnevski et de Théophylacte Lopatinski.
Cette fois, ce fut un laïque instruit, le prince Kantémir, qui éleva la voix pour défendre la vérité. Mais il perdit sa peine. Prokopovitch, couvert par la faveur impériale, restait invulnérable. Son enseignement sur le canon des Ecritures comme sur d'autres points fit lentement son chemin et finit par s'imposer à tous les théologiens russes. Lui-même est considéré de nos jours comme l'un des plus grands théologiens de son pays, Macaire lui décerne le titre de « père de la théologie systématique » et signale avec éloge sa *Christiana theologia* d'où nous avons tiré les passages donnés plus haut, tout en reconnaissant qu'il manque d'originalité et copie souvent Gerhard et d'autres théologiens étrangers, c'est-à-dire protestants.
(Cf note 2)
Quant à l'exarque patriarcal Etienne Iavorski, il est resté fidèle à la doctrine traditionnelle de l'Eglise grecque sur le canon des Ecritures. Encouragé par Pierre le Grand lui-même, il composa en slave un ouvrage intitulé *la Pierre de la foi*, dirigé tout entier contre les erreurs protestantes. Il établit, à propos de chaque question controversée, la solidité de la pierre de la foi par de nombreux textes scripturaires. Les deutérocanoniques ont, à ses yeux, la même valeur que les autres livres pour prouver le dogme, et il fait un fréquent appel à leur autorité. C'est ainsi que, dans le traité relatif à la prière pour les morts, il cite le texte classique du IIe livre des Machabées (2 Mac 12.46): *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur*. Il défend contre les protestants la canonicité de ce livre, en s'appuyant sur le 85e canon apostolique. Tobie, l'Ecclésiastique, Baruch, Judith lui fournissent

ensuite des passages en faveur de sa thèse. Ce n'est pas seulement dans le traité sur la prière pour les défunts, c'est dans tout l'ouvrage qu'abondent les citations des deutérocanoniques.
On comprend, dès lors, que Iavorski ait signé la pièce où Prokopovitch était accusé d'hétérodoxie. On comprendrait moins qu'il ait sacrifié la vérité à ses intérêts en fermant ensuite les yeux sur les erreurs du favori impérial, si l'on ne savait par ailleurs qu'il avait déjà changé deux fois dé credo, toujours pour son plus grand intérêt.
L'illustre ami d'Etienne Javorski, Dimitri, métropolite de Rostov (1651-1709), que I'Eglise russe a placé au nombre de ses saints, est aussi un témoin fidèle de la vraie doctrine. Les citations des Deutérocanoniques et spécialement des deux Sagesses, de Tobie et de Judith, fourmillent dans ses écrits au même titre que les textes empruntés aux autres livres de la Bible, et la plupart du temps, c'est pour appuyer des démonstrations dogmatiques. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir ses oeuvres éditées à Moscou en 1839-1840.

Avant qu'elle fut engagée complètement dans la voie où Prokopovitch la conduisait, l'Eglise russe reçut des patriarches orientaux un document bien propre à la retenir dans l'orthodoxie. C'était en 1723, deux ans après l'institution du saint-synode. Les négociations unionistes entamées par la secte des Non-Jureurs avec l'Eglise orthodoxe touchaient à leur fin. Les patriarches grecs, comprenant bien que l'accord était impossible, après la réplique des anglicans à leur première réponse, leur envoyèrent la confession de Dosithée comme expression officielle de leur croyance, et parce que les Russes avaient été mêlés à ces pourparlers, ils leur firent parvenir la même pièce, avec une lettre dont voici le passage le plus important :
Nous envoyons aux: évêques de la Grande-Bretagne l'exposition de la foi orthodoxe de la sainte Eglise catholique orientale. Elle répond pleinement à toutes leurs propositions, et nous n'avons rien à dire et à répondre en dehors de ce qu'elle contient. Nous vous conseillons de garder de toute votre âme et de tout votre coeur les dogmes de la foi orthodoxe que vous avez reçus dès le commencement, y restant inébranlablement attachés..... Si vous avez l'intention de répondre à votre tour à ces gens-là, vous leur écrirez dans le même sens, leur disant que la doctrine de l'Eglise orientale est celle qui est exprimée dans l'exposition de la foi orthodoxe que nous leur envoyons.
Depuis cette époque, la confession de Dosithée a été universellement acceptée en Russie sous le nom de Lettre des patriarches d'Orient, et Macaire ne fait pas difficulté de l'appeler une des pierres de touche de la foi orthodoxe. Or, comme nous l'avons montré précédemment, cette confession combat énergiquement la doctrine de Cyrille Lucar sur les deutérocanoniques de l'Ancien Testament et enseigne explicitement que ces livres sont inspirés et canoniques au même titre que les autres. C'était donc tout à fait à propos que les patriarches grecs l'envoyaient au saint-synode. Mais Prokopovitch était alors tout-puissant. L'appel à l'orthodoxie ne fut pas écouté, et l'influence du protestantisme ne fit que grandir après la mort de Pierre Ier.
Le métropolite de Moscou, Platon Levkine, reste encore fidèle à la doctrine traditionnelle. Dans son *Abrégé de théologie chrétienne*, composé en 1765 pour son élève le tsarévitch Paul, qui fut plus tard le tsar Paul Ier, il cite plusieurs fois la Sagesse de Salomon comme livre inspiré. Mais quelques années plus tard, en 1783, un ouvrage anonyme traite d'apocryphes tous les deutérocanoniques, à l'exception

des deux premiers livres des Machabées, de Baruch, des fragments d'Esther et de Daniel :

Les livres canoniques sont ceux que l'Eglise judaïque a toujours regardés comme divins et que l'Eglise chrétienne déclare avoir reçus des juifs... Il existe certains autres livres que les Pères appellent apocryphes, parce qu'ils sont d'origine inconnue... Nous avouons que ces livres sont tout à fait recommandables et que leur lecture ne peut qu'édifier les fidèles; mais qu'ils aient la même autorité que les canoniques, voilà ce que nous nions..... Il ne faut donc point égaler aux autres livres divinement inspirés le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Judith, Tobie, le IIIe et le IVe d'Esdras, le III° et le IV° des Machabées. (Orthodoxae orientalis Ecclesiae dogmata ; Moscou 1831)

En 1795, l'archimandrite Irénée Falkovski, devenu dans la suite évêque de Tchiguirine, enseignait à Kiev la pure doctrine de Prokopovitch. Dans son manuel de théologie dogmatico-polémique, placé par Macaire au nombre des essais théologiques les plus solides et les plus complets, il déclare apocryphes les fragments d'Esther, Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Machabées. Falkovski professa à Kiev de 1795 à 1804. Un autre archimandrite, Sylvestre Lébédinski, donnait le même enseignement à l'Académie de Kazan, pendant les années 1797-1799. Comme ses élèves savaient suffisamment le latin, voici les hexamètres qu'il composa pour leur faire retenir la liste des apocryphes:

Judith, Tobias, Syrach, Sapientia, Baruch,
Tertius et quartus codex, qui fingitur Esdrae,
Et quae gesta refert Machaboeoe historia gentis.
Senaque cauda Esther, Danieli subdita bina,
Una ode Psalmos augens, supplexque Manasses
Non possunt merito divina oracula dici.

Les Théologiens du XIXe siècle sont unanimes à exclure du canon nos deutérocanoniques. Dans son catéchisme approuvé par le saint-synode, le célèbre métropolite de Moscou, Philarète (+ en 1867), exprime la pure doctrine calviniste :

DEMANDE. - Combien y a-t-il de Livres Saints de l'Ancien Testament?
REPONSE. - Saint Cyrille de Jérusalem, le grand saint Athanase et saint jean Damascéne en comptent vingt-deux, suivant la coutume des juifs, qui les lisent dans la langue originale.
D. -- Pourquoi la maniére de compter des juifs est-elle digne de considération?
R. - Parce que, comme dit l'apôtre Paul, les oracles de Dieu leur ont été confiés, et l'Eglise, qui est venue après le Christ, a reçu les Livres saints de l'Eglise judaïque qui existait avant.

Suit la liste des livres canoniques, telle qu'elle est donnée par saint Athanase et saint Cyrille. Le catéchisme continue :

D.- Pourquoi, dans cette énumération des livres de l'Ancien Testament, la Sagesse de Sirach et quelques autres livres ne sont-ils pas portés?
R. - Parce qu'ils ne se trouvent pas dans la langue hébraïque.
D, -- Quel cas faut-il faire de ces derniers livres:
R. - Le grand Athanase fournit la réponse: ils ont été fixés par les Pères pour qu'on les lise à ceux qui entrent dans l'Eglise.

Voilà ce que le clergé russe enseigne à ses ouailles, avec la haute approbation du saint-synode. Le catéchisme de Philarète est universellement répandu, et les autres livres de ce genre, parus depuis ne font guère que le copier.

Certains Pères, tout en paraissant rejeter les deutérocanoniques, les ont cependant cités maintes fois comme Ecriture Sainte. On croirait que Philarète a voulu les imiter. C'est ainsi que, dans son catéchisme même, il légitime la prière pour les morts par le passage bien connu du IIe livre des Machabées. Dans le programme d'études théologiques qu'il fut chargé de rédiger pour les Séminaires, il semble ne faire aucune distinction entre les livres canoniques et ceux auxquels il dénie ailleurs ce titre. On peut trouver, d'après lui, d'excellentes règles de foi et de morale dans la Sagesse de Salomon et dans celle de Sirach, tout comme dans les Proverbes et l'Ecclésiaste.
Evidemment, cela sent un peu la contradiction, mais elle est, selon nous, plus apparente que réelle. Il faut se souvenir que les Russes, tout en refusant l'inspiration aux deutérocanoniques, les ont en très grande estime, et souvent, quand ils ne traitent pas la question du canon ex professo, ils ont l'air de les mettre sur le même pied que les livres inspirés. Philarète a pu avoir des lapsus calami; il ne s'est pas réellement contredit. Sans compter son catéchisme, nous en avons pour preuve ce qu'il dit dans ses leçons théologiques :
Outre les livres de l'Ancien Testament qui se trouvent dans les manuscrits hébreux de la Sainte Ecriture, on a joint aux livres inspirés, dans les anciens exemplaires grecs, plusieurs livres entiers et quelques fragments. Les protestants les appellent apocryphes et les catholiques deutérocanoniques..... Ces livres sont: Baruch, Tobie, Judith, la Sagesse du fils de Sirach, la Sagesse de Salomon, les trois livres des Machabées; le IIIe et le IVe d'Esdras, les fragments d'Esther, ceux de Daniel, le psaume 151, la prière de Manassé. Le III° livre des Machabées, le III° et le IVe d'Esdras, le psaume 151 et la prière de Manassé ne sont regardés comme inspirés par aucune Eglise. C'est à ceux-là que l'Eglise romaine donna le nom d'apocryphes.
Ce n'est pas seulement en donnant son approbation au catéchisme de Philarète que le Saint Synode a engagé son autorité sur cette question. Lorsqu'en 1840, il publia la confession de Dosithée ou Lettre des Patriarches, il supprima la troisième question dans laquelle Dosithée défend l'inspiration et la canonicité des deutérocanoniques contre Cyrille Lucar. Plus tard, en 1845, il ordonna de distribuer gratuitement ce document ainsi tronqué à tous les élèves ecclésiastiques pour leur usage personnel soit dans les séminaires, soit après leur sortie. Excellent moyen de cacher aux étudiants l'original grec, qui, portant l'approbation des patriarches orientaux, aurait pu troubler la foi de certains. (Cf note 3)
L'archimandrite Antoine, qui enseignait la théologie à Kiev dans la première moitié du siècle dernier, déclare que les livres non canoniques ne manquent pas d'utilité; mais on ne saurait, dit-il, les égaler aux livres canoniques et inspirés. Ces livres non canoniques sont : Tobie, Judith, la Sagesse de Salomon, celle de Sirach, les trois livres des Machabées et quelques fragments de livres canoniques (3).
Dans son *Introduction â la théologie orthodoxe,* Macaire étudie assez longuement la question du canon scripturaire. Il affirme que le canon de l'Ancien Testament, reconnu aujourd'hui par l'Eglise orthodoxe, est le même que celui de l'ancienne synagogue à qui les oracles divins ont été confiés, et il apporte tous les témoignages de la tradition, qui parlent de 22 livres canoniques. La dernière autorité citée est Métrophane Critopoulos, notre théologien n'ayant pas osé ajouter le nom de Cyrille Lucar. Il essaye ensuite d'interpréter dans le sens de sa thèse les textes conciliaires et patristiques qui lui sont directement opposés, mais il échoue pitoyablement. Que le lecteur en juge lui-même:
Si dans le 85e canon apostolique on trouve mentionnés, de pair avec les livres canoniques, quelques livres qui ne font pas partie du canon, on doit observer que,

dans ce canon, il n'est pas question des livres canoniques, mais des livres vénérables et saints; or, on pouvait qualifier ainsi les livres canoniques et non canoniques de la Sainte Ecriture.....

Si quelques docteurs de l'Eglise d'Occident, par exemple saint Augustin, le pape Innocent, le pape Gélase et le Concile de Carthage, donnent aux livres non canoniques le nom de canoniques, comme aux vingt-deux dont se compose le canon des juifs, rien de cela ne doit nous inspirer le moindre doute. Le bienheureux Augustin employait le mot canonique dans un sens plus étendu que son sens rigoureux; il entendait sous le nom de livres canoniques tous les livres fixés ou confirmés par les canons ou par les lois de l'Eglise pour servir à l'édification des fidèles ; et l'on pouvait à bon droit ranger dans cette classe, non seulement les livres rigoureusement canoniques, mais encore les livres non canoniques.

Il est naturel de penser que la dénomination de livres canoniques dans ce sens plus étendu s'employait quelquefois, et même généralement dans l'Eglise de Carthage, dont Augustin était alors un des prélats les plus célèbres, et que c'est conséquemment en ce sens que l'a employée le concile de Carthage. Admettons, si l'on veut, que les docteurs et le concile en question aient nommé canoniques des livres non canoniques, dans le sens restreint de ce mot, même dans ce cas, il n'y a pas à balancer. En effet, il est bien petit le nombre des docteurs qui soutiennent cette opinion, en comparaison de ceux qui n'ont témoigné que de vingt-deux livres canoniques de l'Ancien Testament admis par l'Eglise.

Voilà un des nombreux exemples de la façon alerte avec laquelle les théologiens orthodoxes se débarrassent habituellement des textes gênants. Ils ont aussi une autre méthode, celle du silence. C'est ainsi que Macaire ne souffle mot ni des auteurs byzantins favorables a l'inspiration des deutérocanoniques, ni du VIe et du VIIe conciles oecuméniques, ni des confessions de foi de Moghila et de Dosithée. A peine y fait-il une allusion discrète dans la note suivante conçue en termes tout à fait généraux :

Il faut se rappeler cette observation [l'interprétation du mot "canonique" dans saint Augustin] dans le cas où, plus tard, chez les auteurs orthodoxes et même dans des conciles provinciaux, on viendrait à trouver, sous la commune dénomination de canoniques, tous les livres, tant canoniques que non canoniques, de l'Ecriture Sainte. De cette manière, il est facile de concilier la doctrine des docteurs et des conciles particuliers avec celle de toute l'Eglise orthodoxe qui établit une distinction marquée entre ces livres.

Jolie manière de concilier les docteurs, que de leur faire dire tout le contraire de ce qu'ils enseignent ! Ce n'est plus de la science, c'est de la plaisanterie. C'est malheureusement avec de pareilles plaisanteries qu'on maintient les barrières dogmatiques entre les deux Eglises, qu'on cherche même à les fortifier, en s'enfonçant soi-même dans l'hérésie. Voilà qui montre bien comment le schisme ne repose de nos jours que sur deux bases : la fourberie d'un petit nombre et l'ignorance de la masse.

Les livres non canoniques, d'après Macaire, sont les suivants : Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le deuxième et le troisième d'Esdras, les trois livres des Machabées, les fragments d'Esther et de Daniel, la prière de Manassé. Pour Baruch et la lettre de Jérémie, après avoir mentionné les témoignages divergents de la tradition, il déclare qu'il faut plutôt les considérer comme canoniques, parce que telle a été l'opinion commune des anciens Pères. Les livres non canoniques, sans être prisés à l'égal des canoniques, ont toujours été fort estimés des Juifs et des chrétiens :

Mais quelque estime que l'Eglise ait toujours professée et professe encore pour eux, il ne faut pas oublier qu'elle ne cessa jamais de les distinguer des livres canoniques. Cette distinction consiste en ce que, selon elle, ces derniers ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit et forment dans le sens propre les écrits inspirés de Dieu, au lieu que les premiers n'ont pas cet immense avantage et ne constituent qu'un appendice aux écrits inspirés, en tant que livres excellents, instructifs et sacrés.
L'Eglise russe n'avait pas brillé jusqu'ici par ses exégètes. Dans ces dernières années, elle en a compté plusieurs qui ont essayé de prendre part au mouvement d'études bibliques si intense en Occident. Citons quelques noms. En 1881 et 1882, M. Alexis Spéranski a donné à la *Lecture chrétienne* des articles importants sur les livres non canoniques de l'Ancien Testament. En 1886, M. Paul Sokolof a publié à Moscou une *Histoire de l'Ancien Testament dans l'Eglise chrétienne depuis le commencement du christianisme jusqu'à Origéne inclusivement.* Plus récemment, M. Voronkof s'est imposé le labeur de traduire le *Manuel biblique* de Vigouroux, en y ajoutant ou retranchant, au gré de ses opinions personnelles (1897-1902). M Dagaiétch a écrit une *Histoire du canon de l'Ancien Testament*(1899), et M. Iounguérof a fait paraître, en 1902 une remarquable *Introduction historico-critique aux livres de l'Ancien Testament*. Enfin, les Russes ont voulu avoir un commentaire complet de toute la Bible, et c'est M. Lopoukhine, directeur de l'entreprise, qui a ouvert la série des études, en 1904, par le commentaire du Pentateuque, précédé d'une courte introduction générale, empruntée à Vigouroux-Voronkof.
Tous ces auteurs sont unanimes à refuser l'inspiration aux deutérocanoniques, bien qu'ils déclarent ces livres utiles à lire. S'ils renferment des préceptes excellents de morale, ils sont incapables de fournir des preuves décisives pour établir le dogme, parce qu'ils ne sont point parole de Dieu. A l'encontre des anciens théologiens russes du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, les théologiens contemporains, et Macaire parlait déjà comme eux, préfèrent appeler ces livres non canoniques, au lieu de leur donner le nom d'apocryphes. Ce dernier terme a quelque chose de malsonnant, et ils le réservent aux livres qui n'ont jamais été insérés dans les éditions de la Bible. D'après ces théologiens, l'enseignement de l'Eglise orthodoxe sur ce point, comme sur d'autres, tient le juste milieu entre la doctrine catholique et la protestante. C'est ce que dit, par exemple, Alexis Spéranski :
Notre Eglise sur cette question repousse les opinions extrêmes. Sans attribuer à ces livres la même valeur qu'aux livres canoniques, elle ne les exclut pas des Bibles, puisqu'ils sont très propres à nourrir la piété et à éclairer l'esprit. On les trouve dans nos éditions russes et slaves de la Sainte Ecriture, placés au milieu des livres canoniques. Notre Eglise leur emprunte des leçons pour les offices publics.
Inutile de dire que ces auteurs traitent les témoignages de la tradition à la façon de Macaire. Obligés de reconnaître que dans les trois premiers siècles les Pères ne faisaient aucune différence entre les protocanoniques et les deutérocanoniques, ils avancent qu'à cette époque on ne se posait pas la question de savoir quels étaient les livres vraiment canoniques. Ce ne fut qu'aux IVe et Ve siècles que l'on commença à faire la distinction. C'est dans cette période où, précisément, au lieu de se manifester au grand jour, la véritable tradition subit une éclipse momentanée dans certaines Eglises d'Orient, qu'ils vont chercher le meilleur de leurs arguments. Sur la doctrine de l'Eglise grecque depuis le concile in Trullo jusqu'au XVIIIe siècle, ils glissent rapidement en saluant au passage saint jean Damascène et saint Nicéphore qu'ils croient favorables à leur thèse.

Nous avons dit plus haut que Macaire penchait pour la canonicité de Baruch et de la lettre de Jérémie. Mais son opinion, contraire à celle de Prokopovitch, de Sylvestre et de Philarète, est généralement rejetée par les théologiens contemporains. Baruch est classé parmi les non canoniques. On voit, dès lors, que les livres et fragments que les Russes appellent non canoniques sont ceux-là mêmes que les calvinistes excluent de leurs Bibles. Dans les éditions récentes, on commence à les mettre à part, en les faisant précéder de la rubrique : "Utiles à lire".

La doctrine qui refuse l'inspiration aux deutérocanoniques de l'Ancien Testament est si bien acclimatée dans l'Eglise russe que celle-ci en est arrivée à nous accuser, nous autres catholiques, d'errer dans la foi, parce que nous admettons la canonicité de ces livres. Dans le programme de théologie polémique pour les Séminaires, approuvé par le saint-synode, on signale parmi les divergences dogmatiques qui séparent les deux Eglises l'adjonction de livres apocryphes au canon faite par l'Eglise romaine.
Les professeurs sont chargés de développer ce programme à leurs élèves, et ils éditent de temps en temps des manuels de théologie polémique qui ont pour caractéristique principale de se ressembler tous.
Aussi, pour donner au lecteur une idée de ces sortes d'ouvrages sur le point qui nous occupe, suffira-t-il de quelques brèves citations empruntées à deux d'entre eux.
Voici d'abord ce qu'on lit dans le manuel de M. Eugène Ouspenski, publié à Saint-Pétersbourg en 1895 :
L'Eglise romaine s'écarte en premier lieu de l'Eglise orthodoxe par l'idée peu exacte qu'elle a du canon des livres de l'Ancien Testament... Elle ajoute aux livres canoniques des livres qui ne le sont pas... Avec la mort du dernier des prophètes, Malachie... cessèrent de paraître de nouveaux livres sacrés de l'ancienne alliance. Le prêtre et prophète Esdras réunit ensemble tous les livres sacrés, et établit ainsi définitivement le canon de l'Ancien Testament. Tous les livres sacrés qui parurent dans la suite... sont dépourvus de l'inspiration ...
Sur quoi donc se basent les théologiens romains pour introduire ces écrits dans le canon des livres inspirés ? Au concile de Trente, session VI, il fut défini qu'il n'est pas nécessaire de se conformer à la doctrine des juifs, mais qu'il faut suivre sur ce point la tradition de l'Eglise chrétienne. Mais on se demande sur quoi se fonde cette tradition. Car si nous croyons que c'est à l'Eglise de l'Ancien Testament que Dieu, comme dit l'Apôtre, a confié ses oracles, nous devons croire aussi qu'elle a gardé fidèlement ce dépôt. Voilà la raison pour laquelle l'Eglise chrétienne du Nouveau Testament a du recevoir et a reçu en effet, sans aucun changement, autant de livres sacrés que l'Eglise de l'Ancien Testament en admettait.
Un autre manuel que nous avons sous la main expose à peu près les mêmes idées. Après avoir résumé la doctrine de Macaire et rappelé la définition du concile de Trente, l'auteur cherche à expliquer comment l'Eglise romaine s'est laissée aller à l'erreur. C'est d'abord parce que, dans les anciens manuscrits de la Bible, les livres non canoniques étaient joints aux canoniques. C'est ensuite parce que quelques Pères et docteurs empruntent des textes aux non canoniques, en les faisant précéder des mots : "l'Ecriture dit". C'est enfin parce que certains Pères et certains conciles occidentaux ont donné à ces mêmes livres le nom de canoniques. Mais les Romains oublient que, dans ce cas, le mot canonique doit se prendre au sens large.
La fausseté de la doctrine de l'Eglise romaine ressort d'un côté de ce qu'elle s'est écartée de la croyance de l'Eglise pravoslave, qui a toujours fait une distinction rigoureuse entre les livres canoniques et les non canoniques, et d'un autre côté, de la fausseté du principe même sur lequel s'appuie cette doctrine.

L'Eglise romaine a attribué la valeur canonique à quelques livres et fragments de livres auxquels l'Eglise de l'Ancien Testament n'a pas reconnu cette valeur. En cela, l'Eglise romaine a agi sans raison et sans droit : sans raison, parce qu'il est impossible d'indiquer des motifs raisonnables d'une pareille conduite; sans droit, parce que ni elle-même ni même l'Eglise chrétienne tout entière, ne peut étendre son autorité plus loin que ses frontières, et, par conséquent, changer quelque chose aux décisions et dispositions de l'Eglise de l'Ancien Testament.

Cette dernière phrase montre que, pour notre auteur comme pour M. Ouspenski et en général pour les autres théologiens russes, Esdras a définitivement fixé le canon de l'Ancien Testament sous l'inspiration du Saint-Esprit, de telle sorte qu'aucun écrit postérieur n'a pu y être ajouté. On sait que c'est le critère de canonicité mis en avant par un grand nombre de protestants anciens et modernes.

Malgré ces affirmations catégoriques, malgré ces attaques audacieuses contre l'Eglise romaine, les théologiens russes sont obligés de reconnaître que cette doctrine n'a pas encore obtenu chez eux son plein développement, sa complète application dans les commentaires des livres non canoniques.

Il n'en est pas moins vrai que l'enseignement donné par Prokopovitch à Kiev, au début du XVIIIe siècle, a eu la plus brillante fortune. Plus heureux que Lucar, ce triste personnage a réussi à implanter solidement dans son Eglise un dogme protestant. Qu'ont fait les patriarches d'Orient pour arracher l'ivraie du champ de l'Eglise-soeur? Rien du tout. Au contraire, ils ont plutôt laissé la mauvaise herbe se propager jusque dans leur domaine. C'est ce que nous montrerons dans un prochain article.

Constantinople.
M. JUGIE.

Parmi les nombreuses notes insérées par M. Jugie dans son article, nous n'avons conservé comme significatives que les trois suivantes, les autres concernant des références d'ouvrages n'intéressant que des spécialistes.

Note 1 : Voici comment s'exprime Philarète, dans son "Histoire de l'Eglise Russe", sur le compte de Prokopovitch : "Féofane, pendant toute sa vie, s'est nourri de l'esprit du monde, et très peu de l'esprit de Jésus Christ ; il aimait l'éclat des honneurs et menait une vie dissolue".

Note 2 : "On doit reconnaître néanmoins qu'apparemment, Féofane, en préparant trop à la hâte les matériaux de son travail, ne sut pas toujours suffisamment peser les pensées qu'il empruntait à diverses sources... On y trouve, en plusieurs endroits, de purs extraits de Gerhard et d'autres théologiens étrangers" (Macaire, Théologie dogmatique orthodoxe)

Note 3 : Le document publié par le Saint Synode porte le titre suivant : *"Actes du très pieux empereur et des très saints patriarches sur l'institution du Saint Synode, avec l'exposition de la foi orthodoxe de l'Eglise catholique d'Orient"* ; Saint Petersbourg, 1840. La suppression de cette troisième question dans la confession de Dosithée, ne semble pas avoir été remarquée jusqu'ici par les Grecs. elle constitue un fait grave et montre qu'en fait de dogmes l'Eglise russe n'entend pas se mettre à la remorque des patriarches grecs. C'est au R. P. L. Petit que je dois d'avoir remarqué moi même cette suppression.

Les deutérocanoniques dans l'église grecque depuis le XVIIIe siècle

par
Martin JUGIE
(Assomptioniste)
article paru dans Echos d'Orient n° 67
Novembre 1907

(Il manque le début de l'article) .../...situation a changé; le centre de l'orthodoxie a été déplacé, et, tout en gardant le titre pompeux d'oecuménique, le patriarcat de Constantinople est devenu, en vertu de l'attraction qu'exercent les grandes masses sur les petites, un satellite de l'autocéphalie du Nord.
Malheureusement, l'astre boréal n'a pas toujours versé sur sa planète les purs rayons de la vérité. C'est ce que nous allons constater, en poursuivant notre étude sur l'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise grecque. Cette étude, nous l'avons déjà menée jusqu'au seuil du XVIIIe siécle. A cette époque, avons-nous dit, l'inspiration et la canonicité des Deutérocanoniques ne faisaient de doute pour personne. C'est à peine si deux ou trois négateurs, imbus des théories protestantes, s'étaient élevés, au plus fort des controverses, contre la croyance unanime. Cette belle unanimité n'existe plus de nos jours. La foi aux Deutérocanoniques est en train de disparaître de l'Eglise grecque; et cela, sous l'influence prépondérante, bien que non exclusive, de la théologie russe dont nous avons fait connaître les négations audacieuses.
Le but de ce dernier article est de mettre en lumière cette influence, qu'ont secondée efficacement par leurs écrits plusieurs théologiens grecs, et de tirer la conclusion qui ressort de tout le travail.

1. Coraïs et le catéchisme de Platon.
Il y avait plus d'un siècle que la doctrine traditionnelle de l'inspiration des Deutérocanoniques jouissait paisiblement au sein de l'Eglise grecque de sa victoire sur l'hérésie, lorsque parut à Leipzig, en 1782, la traduction en langue grecque du catéchisme de Platon, métropolite de Moscou, faite par le Chiote Adamantios Coraïs (1748-1833). Elle différait sur plusieurs points de l'original russe qui datait de 1765. On n'y trouvait point la lettre de Platon à son impérial élève, Paul Pétrovitch (plus tard le tsar Paul Ier), ni la réponse de celui-ci, ni le petit traité sur Melchisédech. Par contre, elle contenait une courte dédicace adressée à l'auteur par le traducteur, une introduction de trente-deux pages sur l'histoire du catéchuménat dans l'ancienne Eglise, cinq distiques en style homérique à la louange du Platon moscovite, bien supérieur au Platon païen; enfin de copieuses notes; distribuées au bas des pages.
Coraïs fait connaître, à la fin de son introduction, les motifs qui l'ont poussé à entreprendre ce travail :
Mon intention, dit-il, était, depuis longtemps, de publier un catéchisme; mais je n'osais, à cause de mon incompétence, jusqu'au jour où, par un coup de la Providence,

le présent ouvrage m'est tombé entre les mains..... Sans retard, je me suis mis à le traduire dans notre langue vulgaire, pour la commune utilité des chrétiens, mes compatriotes. J'y ai ajouté quelques remarques morales et littéraires, réminiscences de mes lectures, et beaucoup de textes de la Sainte Ecriture, tant pour donner un appui plus solide à la doctrine de l'auteur que pour fournir aux confesseurs et aux prédicateurs un manuel utile.
Dans son autobiographie, écrite en 1829, notre traducteur signale une autre raison qui a bien pu être la principale : celle de se procurer quelques ressources. La traduction de plusieurs autres ouvrages, qui suivit celle du catéchisme, n'avait pas d'autre but.
Le métropolite de Moscou approuva-t-il l'oeuvre du jeune Grec qui s'était permis tant de libertés à l'égard de l'original ? I1 y a lieu d'en douter. Remarquons tout d'abord que la dédicace adressée à l'auteur n'est suivie d'aucune réponse de celui-ci, chose qui est quelque peu surprenante, quand il s'agit d'une traduction.
Par ailleurs, un certain Polydoïs Lampanitziotis, qui publia lui aussi une traduction grecque du catéchisme de Platon, faite sur la version française de cet ouvrage, nous apprend que la version allemande, parue à Riga en 1770, celle-là même que Coraïs avait prise pour base de son travail, avait été reniée par l'auteur comme infidèle. Comment, dés lors, ce dernier aurait-il vu d'un oeil favorable une reproduction en langue grecque de cette même version ?
Mais il semble que toute hésitation doive disparaître à la lecture des notes dont le théologien improvisé qu'était Corais avait eu l'audace d'agrémenter le texte original. Plusieurs de ces notes n'étaient pas faites pour plaire au métropolite de Moscou. Platon, nous l'avons dit précédemment, n'était point de l'école novatrice deThéophane Prokopovitch. Pour lui, les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament étaient des livres canoniques et inspirés. Or, voici ce que notre Grec ne craint pas d'écrire dans une remarque placée à la page 44 de son édition de 1782 :
Les livres canoniques de l'Ancien Testament sont les suivants : le Pentateuque, Josué, les juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, Esdras, Néhémie, Esther, job, le Psautier, les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, Isaie, Jérémie avec les Thrénes, Ezéchiel, Daniel, les douze autres prophètes..... Tous les livres qui sont en dehors de cette liste, bien qu'ils contiennent beaucoup de préceptes moraux dignes d'éloges, n'ont cependant pas été reçus comme canoniques par l'Eglise. Voyez Grégoire le théologien dans ses vers sur les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, et Métrophane Critopoulos dans sa Confession de l'Eglise orientale.
Coraïs nous a déclaré plus haut que ses notes n'étaient que des réminiscences de lectures. En nous renvoyant à Métrophane Critopoulos, il nous indique la source où il a puisé celle-ci. Mais n'a-t-il pas subi d'autres influences? Ici encore, son autobiographie nous fournit un supplément d'explication.
Elle nous apprend, en effet, que ce furent deux pasteurs calvinistes de Hollande qui eurent la principale part dans son éducation littéraire, morale et religieuse. Le premier fut Bernard Keun, chapelain du consul de Hollande à Smyrne. Helléniste distingué, l'envie lui prit de se familiariser avec la prononciation moderne, et il se mit en quête d'un professeur. Le jeune Coraïs se présenta et fut bien reçu. Avide de s'instruire, il ne demanda pour prix de ses leçons que de devenir l'élève, de celui à qui il les donnait. Le pasteur se mit aussitôt à lui enseigner le latin, le prit en affection, et lui remit la clé de sa bibliothèque. II l'invitait souvent à sa table et en faisait le compagnon de ses promenades de digestion, lui apprenant de vive voix tout ce qu'il jugeait utile à son bonheur.

Est-il possible que la conversation n'ait jamais roulé sur des sujets religieux? Sans aucun doute, le pasteur devait discrètement infuser dans l'esprit du jeune homme les principes fondamentaux de la pure doctrine réformée. Ce fut d'ailleurs lui qui lui conseilla de traduire en grec le catéchisme de Platon, au retour de son voyage en Hollande, en 1779, et il est probable que Coraïs lui montra son manuscrit avant de l'envoyer aux presses de Leipzig. En retour de ses services, Keun reçut vingt-cinq exemplaires de l'ouvrage, et c'est avec satisfaction qu'il dut lire la note de la page 44.
Lorsque Corais dut se rendre à Amsterdam en 1772, à titre de représentant de la maison de commerce tenue par son père à Smyrne, Bernard Keun lui donna une lettre de recommandation pour un pasteur de ses amis, Adrien Buurt, « le plus savant, le plus vénérable et le, plus vénéré des ministres de l'endroit », Coraïs trouva en lui plus qu'un maître, un vrai père, qui le traita comme un fils, le préserva par son ascendant des écueils de la jeunesse, et lui apprit gratuitement la géométrie et la logique. Il lui fournit aussi tant de livres qu'il en voulut, entre autres un Abrégé de Théologie Dogmatique, composé par lui-même. Cet ouvrage fut traduit en français par Bernard Keun et publié à Amsterdam en 1779. Coraïs le conservait encore précieusement dans sa bibliothèque en 1829. Est-il téméraire de supposer que le traducteur de Platon puisa là plus d'un renseignement pour rédiger ses remarques ?
Le lecteur sera peut-être surpris que nous prenions tant de peine pour éclaircir une misérable note d'un Grec vagabond, fils adoptif de deux pasteurs calvinistes, et qui, par ailleurs, n'avait nullement l'allure d'un théologien. Mais il ne faut pas oublier que ce vagabond va devenir l'illustre Coraïs, un des grands hommes de la Grèce contemporaine. Ses moindres notes vont passer à la postérité, et ses compatriotes regarderaient comme un sacrilège d'y changer un iota.
La traduction grecque du catéchisme de Platon a eu de nombreuses éditions dans le courant du XIXe siècle. Et ce n'est pas celle de Palydois Lampanitziotis, conforme à l'original, qui a eu les honneurs de la réimpression. C'est celle de Coraïs, avec tout l'appareil de ses notes, qui a été répandue à profusion dans le monde grec pour servir de manuel d'instruction religieuse dans les gymnases et les écoles. Rien que dans l'espace de quinze ans, de 1836 a 1851, l'éditeur athénien, André Coromilas, en donna quatre éditions, preuve que l'ouvrage se vendait. Il est vrai que les éditions de Coromilas étaient approuvées par le saint synode d'Athènes et par le ministère de l'Instruction publique, et c'est là pour nous le fait important. Par quatre fois, de 1836 à 1851, le saint synode d'Athènes n'a rien trouvé à redire à la note de Coraïs sur les Deutérocanoniques. Avec son approbation, les curés ont pu enseigner à leurs paroissiens, les instituteurs à leurs élèves que Tobie, Judith, les livres des Machabées, la lettre de Jérémie, Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique ne sont point des livres inspirés et canoniques.
Et ce n'est pas seulement dans le royaume hellénique que les remarques de Coraïs ont porté le venin de l'hérésie calviniste. C'est aussi dans la capitale de l'orthodoxie, à Constantinople. En 1835 parut dans cette ville une traduction grecque du catéchisme de Platon, faite directement sur le russe. Mais comme si le nom de Coraïs était désormais inséparable de ce catéchisme, le traducteur crut bon d'y ajouter l'introduction historique sur le catéchuménat avec les fameuses notes. A la page 51 , on lit mot pour mot celle qui a trait aux Deutérocanoniques. Cette édition n'est revêtue d'aucune approbation officielle, mais, sortant de l'imprimerie du Saint-Sépulcre et destinée à la jeunesse orthodoxe, elle n'a pu manquer de se répandre, sous l'oeil bienveillant ou distrait des pasteurs de la Grande Eglise.
Coraïs ne s'était pas contenté de traduire l'ouvrage du prélat moscovite. Trouvant qu'il était trop développé pour les gens du peuple, il en fit un résumé, précédé d'un abrégé

d'histoire sainte et dédié au patriarche oecuménique Gabriel IV (1780-1783). Ce fut en se rendant de Smyrne à Montpellier, en 1782, qu'il s'occupa de ce petit travail. A Livourne, il le confia à Georges Kostakis, qui le fit imprimer à Venise. Il a été réédité plusieurs fois depuis. Parle-t-il des Deutérocanoniques? Il m'est difficile de répondre, n'ayant pu le consulter; mais, s'il le fait, ce ne peut être que dans le sens de la doctrine insérée dans la traduction du grand catéchisme.

L'élève de Keun et de Buurt eut l'occasion de manifester au grand jour ses sentiments calvinistes, lors de la fameuse controverse sur les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, qui agita les esprits en Grèce et à Constantinople pendant prés d'un demi-siècle. Il favorisa de tout son pouvoir la diffusion des bibles protestantes, et dès 1808, s'adressa à la Société biblique anglaise pour l'inviter à réimprimer la traduction parue à Halle en 1710. Lui-même traduisit et commenta en néo-grec l'épître de saint Paul à Tite et les deux à Timothée. L'épître à Tite fut publiée en 1829, dans le troisième volume des "Ατακτα". On la retrouve, jointe aux deux à Timothée, dans le"Συνεκδημος ιερατικος" qui est de 1831.

C'est dans cet ouvrage, le dernier de l'illustre philologue, que l'inspiration protestante ressort le mieux. Coraïs s'y pose en réformateur religieux de son pays. Il est impitoyable pour le pharisaïsme religieux de ses compatriotes, attaque tour à tour les moines, les jeûnes et les longs offices, en appelle à la religion en esprit et en vérité, et prétend que, dans l'Eglise primitive, les mots « évêque, prêtre, diacre » désignaient une seule et même fonction.

De pareilles diatribes ne pouvaient manquer de soulever des protestations. Plusieurs de ses compatriotes, appartenant surtout au clergé, le prirent vivement à partie. On attaqua en lui, non pas tant le novateur en matière doctrinale, que le traducteur sacrilège des Livres Saints en langue populaire. On demanda au patriarche Constantios Ier (1830-1834) de condamner le"Συνεκδημος ιερατικος" et son auteur, mais la poursuite n'aboutit pas. Coraïs était déjà mort lorsque Constantin OEkonomos fit paraître son étude sur les trois degrés de l'ordre, pour réfuter la théorie exposée dans le le"Συνεκδημος" (1835).

Chose curieuse, ce théologien, qui, nous le verrons plus loin, fut le grand défenseur de la doctrine traditionnelle sur le canon, n'a que des éloges pour la traduction du catéchisme de Platon par Coraïs. La note relative aux Deutérocanoniques lui aurait-elle échappé ? Peut-être. Toujours est-il que cette traduction reste en grand honneur, même actuellement, et il n'y a pas longtemps qu'un Grec écrivait : « Tous les autres catéchismes, même celui d'OEkonomos, pour ne pas parler des autres, sont plus ou moins démodés. Seul, celui qui a été traduit par Coraïs n'a pas vieilli, bien qu'il y ait plus d'un siècle que la première édition a paru, bien que Coraïs lui-même, trente ans après sa publication, en trouvât la langue quelque peu macaronique ».

Mais c'est assez parler d'une simple traduction, alors que tant d'ouvrages originaux sollicitent notre attention.

2. Eugéne Bulgaris et son école.

Eugéne Bulgaris, le plus grand théolo-gien grec du XVIIIe siècle (1716 – 1806) n'admet pas la canonicité des Deutérocanoniques. Voici en effet ce que nous lisons dans son "Θεολογικον", manuel de dogmatique resté inachevé :

"Il y a, en tout, vingt-deux livres canoniques de l'Ancien Testament, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet hébreu. En dehors de ceux là, il y a d'autres livres anciens de ce même Testament, qui ne sont point canoniques, mais qu'on lit aux seuls catéchumènes. Ce sont : la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Jésus, fils de Sirach, Esther, Judith, Tobie. Voilà les livres qui ne sont pas canoniques. Il est vrai que

certains anciens ont dit que le livre d'Esther était accepté comme canonique par les Hébreux; ils unissaient le livre de Ruth au livre des juges, et comptaient les deux pour un seul: Esther venait ensuite, et l'on arrivait ainsi de nouveau au nombre vingt-deux."
On remarquera que Bulgaris ne met pas Esther au nombre des livres canoniques, et en cela il se sépare de Coraïs. Quant aux livres des Machabées, ils sont complètement oubliés dans sa liste. Je dis : « oubliés », car un peu plus loin, il mentionne les deux (et non pas les trois) livres des Machabées parmi les livres historiques de l'Ancien Testament. Baruch n'est pas nommé non plus, sans doute parce que, dans sa pensée, il ne faisait qu'un avec Jérémie.
D'après les biographes grecs de Bulgaris, le "Θεολογικον" est une oeuvre de jeunesse composée à Janina, où l'auteur professa la philosophie et l'astronomie de 1742 à 1750. Il venait de terminer ses études à Padoue; de là, la forme scolastique de l'ouvrage. Il semble qu'il ait utilisé le Cursus theologicus de Tournely, publié à Venise en 1731 ; mais il a certainement aussi puisé à des sources protestantes. C'est l'opinion de M. Philippe Meyer, et sa doctrine sur le canon en est un indice non équivoque.
Le manuel de Bulgaris n'a pu exercer sur les esprits orthodoxes qu'une influence tardive, puisqu'il n'a été publié qu'en 1872. Mais le grand théologien a eu d'illustres élèves qui se sont chargés de propager sa doctrine. C'est d'abord Théophile Papaphilos, évêque de Campanie, dont la vie est encore peu connue. Il suivit les cours de Bulgaris à Janina, sa ville natale, et composa un livre intitulé : Trésor de l'orthodoxie, où l'on trouve exposées péle-mêle, sous une forme dialoguée, certaines notions sommaires de dogmatique, de morale, de mystique, de liturgie, de droit canon et d'exégèse. Le chapitre 62 traite des livres canoniques des deux Testaments.
Le disciple (υποτακτικος)pose la question - suivante :
Quels sont les livres canoniques de l'ancienne alliance?
Le vieillard (γερων) répond aussitôt :
Il y a 22 lettres de l'alphabet en hébreu. Il y a aussi 22 livres canoniques de l'ancienne alliance.
Suit la liste des livres du canon hébreu, sauf Esther. A Jérémie sont explicitement rattachés Baruch, les Thrènes et la Lettre. Puis après l'énumération des livres du Nouveau Testament, l'auteur ajoute :
Il y a d'autres livres de l'Ancien Testament qui ne sont pas canoniques, mais que les Saints Pères ont acceptés pour l'instruction de ceux qui se présentent pour écouter la doctrine de la piété. Ce sont : la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Sirach, Esther, Judith, Tobie, les Machabées. Ces derniers livres sont appelés "αναγινωκομενα" (livres à lire); les 22 premiers sont dit canoniques. Quant aux apocryphes, ce sont des inventions des hérétiques pour tromper les gens simples.
Edité pour la première fois à Venise, en 1780, par les soins d'Athanase de Paros, un autre élève de Bulgaris dont nous allons parler tout à l'heure, le "Trésor de l'orthodoxie" a été plusieurs fois réimprimé, notamment en 1788 et 1804, à Venise; en 1859, à Constantinople; en 186o et en 1888 Gt Tripolitza. L'édition de 1888, que j'ai sous la main, est précédée d'une lettre d'approbation du saint synode d'Athènes, qui déclare le livre « très utile, salutaire pour les âmes, nécessaire à tous les chrétiens et spécialement au clergé ». On se souvient que le même synode a aussi approuvé à plusieurs reprises la traduction de Coraïs. Celle-ci met le livre d'Esther au nombre des canoniques, tandis qu'ici il est classé parmi les "αναγινωκομενα".

Mais qu'importe cette divergence? Les prélats athéniens n'y regardent pas de si prés.
La renommée de Théophile de Janina pâlit à côté de celle de l'autre disciple d'Eugéne que nous avons déjà nommé. Athanase de Paros (1725-1813) fut, après son maître, le principal théologien grec de son temps. Ce fut à l'Académie de l'Athos, entre les années 1753 et 1757, qu'il écouta les leçons de Bulgaris. Il mena une vie assez agitée, jusqu'au jour où il fut nommé directeur de la grande école de Chio. C'est là que, de 1792 à 1813, il enseigna à de nombreux élèves les éléments de la philosophie et de la théologie.
L'idée lui vint de composer un manuel de théologie à l'usage de ses disciples. Le "Θεολογικον" de Bulgaris, resté manuscrit, lui tomba entre les mains, et il le mit largement à contribution, comme il l'avoue dans la préface. C'est ainsi que le passage relatif au canon des Ecritures est transcrit mot pour mot. Les livres des Machabées manquent toujours, et une note avertit le lecteur que cette omission est assez étonnante, vu qu'un peu plus haut Bulgaris semblait admettre que ces livres étaient inspirés, ou du moins avaient été composés sous l'assistance de l'Esprit Saint. Mais si l'on consulte ce passage du "Θεολογικον" qu'Athanase a aussi reproduit, on trouve une autre note déclarant que les livres des Machabées ne sont pas inspirés, bien qu'ils soient véridiques, et bien que certains auteurs ecclésiastiques leur aient accordé l'inspiration.

3. Les défenseurs de la Tradition - Le Pédalion – Constantin OEkonomos
A côté des théologiens novateurs dont nous venons de parler, il y a ceux beaucoup plus nombreux, quoique moins illustres, qui sont restés fidéles à la doctrine traditionnelle.
C'est d'abord Antoine Moschopoulos, né à Khabriata, dans l'île Céphalonie, en 1713, mort en 1788 : il fut l'élève de son compatriote Vincent Damodos (1679-1752), dont nous regrettons de ne pas posséder le cours de théologie resté jusqu'ici manuscrit. Philosophe et théologien distingué, Moschopoulos a composé entre autres ouvrages un Abrégé de théologie dogmatique et morale, qui a été édité seulement en 1851. Un y lit le passage suivant, relatif au canon scripturaire :
En dehors des livres protocanoniques (parmi lesquels l'auteur range les trois livres des Machabées), il y a d'autres livres appelés Deutérocanoniques, parce qu'au commencement, ils ne furent point placés dans le canon par l'Eglise, et que certains fidèles éprouvèrent des doutes au sujet de leur authenticité. Ce sont, pour l'Ancien Testament : La Sagesse de Salomon, la Sagesse de Sirach ou l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, Baruch..... Ces livres, le 85e canon des Apôtres les énumère, et toute l'Eglise du Christ les reçoit et les approuve comme protocanoniques.
I1 y a encore certains fragments deutérocanoniques des Livres Saints. Ainsi, dans l'Ancien Testament : les 7 derniers chapitres d'Esther; le cantique des trois enfants, les histoires de Suzanne, de Bel et du dragon, qui se trouvent dans le livre de Daniel » Mais ces passages sont reçus par l'Eglise comme Protocanoniques et authentiques.
Nous avons là, on le voit, un fidèle écho de l'enseignement des théologiens du XVIIe siècle. Moschopoulos exagère même dans le sens de l'orthodoxie, lorsqu'il place les trois livres des Machabées parmi les protocanoniques. Ce doit être probablement une distraction de sa part.
Son contemporain, Nicéphore Theotokis (1736- 1800), fut l'ami d'Eugène Bulgaris, à qui il succéda sur le siége archiépiscopal de Cherson. Mais il ne semble pas avoir partagé son

opinion sur le canon. il publia en effet à Vienne, en 1794, la traduction de l'ouvrage de Clément, chanoine de Reims, intitulé : Démonstration de l'authenticité et de la véracité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans lequel la canonicité des Deutérocanoniques est longuement prouvée.
En l'an 1800, parut à Leipzig un commentaire des canons, sous le titre de Pédalion (gouvernail). OEuvre de deux moines de l'Athos, Agapios et Nicodéme, ce recueil est universellement estimé par les orthodoxes de langue grecque, et n'a pas eu moins de quatre éditions. La dernière a paru à Athènes en 1886, avec une lettre élogieuse du saint synode de cette ville. A plusieurs reprises, les commentateurs s'occupent des Deutérocanoniques.
Tout d'abord, une note rattachée au 60° canon apostolique fait remarquer que la Sagesse de Salomon est lue publiquement dans l'Eglise avec les autres livres canoniques, parce que le 32e canon de Carthage témoigne de sa canonicité, et ceux qui regardent ce livre comme apocryphe ont tort.
.Au commentaire du 85e canon, on rappelle les diverses listes des Livres Saints données par les Pères et les Conciles, et l'on fait voir que tous nos Deutérocanoniques ont été canonisés au moins par le synode de Carthage. Puis une longue note critique les éditions protestantes de la Bible qui portent à part certains livres ou fragments de livres sous l'injurieuse dénonciation d'apocryphes.
Tout cependant n'est pas exact dans cette dernière note. On y déclare que le livre de Néhémie doit être rayé du canon, parce que personne n'en parle dans l'ancienne Eglise. Il faut mettre à sa place le second livre d'Esdras.
On ne reconnaît pas non plus la canonicité des fragments de Daniel. Ces fragments ainsi que Néhémie ne doivent point être appelés apocryphes, mais plutôt "αναγινωκομενα". Cela n'empêche pas nos commentateurs d'accepter plus loin tel quel le catalogue de Carthage, preuve qu'ils ont été victimes d'une confusion au sujet des deux livres d'Esdras. Il faut en tout cas leur savoir gré d'avoir maintenu la vraie doctrine contre Eugène Bulgaris dont ils avaient le "Θεολογικον" entre les mains, puisqu'ils le citent , et contre Athanase de Paros, qui fut appelé à réviser le Pédalion avec plusieurs autres théologiens, et dont l'opinion sur cette question ne réussit pas à s'imposer.
Dès les premières années du XIXe siècle, les missionnaires protestants d'Angleterre, favorisés par leur gouvernement, qui dominait sur les îles Ioniennes, commencèrent une propagande active dans les pays de langue grecque. Ils essayèrent d'abord de répandre des traductions de la Bible en grec vulgaire et trouvèrent pour cette besogne des approbateurs jusque sur le trône oecuménique. Puis ce furent des tracts, des brochures de toute sorte qu'ils se mirent à distribuer gratuitement et dans lesquelles se trouvaient exposés les dogmes de la Réforme. Cet apostolat ne tarda pas à soulever dans les milieux orthodoxes une violente tempête. Par fierté nationale, on s'insurgea surtout contre les traductions des Livres Saints en langue populaire, qu'on déclara inutiles, nuisibles et contraires aux coutumes de l'Eglise. Nous n'avons pas à raconter ici les diverses péripéties de cette longue et ardente controverse qui n'a encore rien perdu de son actualité. La question dogmatique du canon des Ecritures ne fut jamais au premier plan des discussions, et si on l'effleura quelquefois, ce ne fut qu'indirectement et par contrecoup.
Les hiérapostoles britanniques s'étaient d'abord contenté de distribuer des Nouveaux Testaments, mais à partir de 1832, ils commencèrent à publier, avec la collaboration de plusieurs indigènes de marque, comme Néophyte Vamvas, Typaldos et Joannidès, des traductions de livres de l'Ancien Testament, faites

directement sur l'hébreu. C'était afficher un certain dédain pour l'ancienne version grecque des Septante, qui trouva bientôt de nombreux apologistes. Dès 1835, alors que seuls le Pentateuque, Josué et le Psautier avaient été traduits, le synode d'Athènes prenait l'initiative d'une condamnation officielle et portait le décret suivant :

La seule traduction canonique de l'Ancien Testament reçue dans l'Eglise orientale est l'ancienne version des Septante. C'est celle-là qui est lue dans les églises, celle-là qui est à l'usage du clergé, de la jeunesse et du peuple en général, pour ce qui regarde l'instruction religieuse. Toute autre traduction faite, soit sur l'hébreu, soit sur une autre langue, est rejetée et déclarée non canonique, inacceptable dans l'Eglise orientale.

A côté de cette décision irénique, il faut placer la virulente Encyclique que le patriarche œcuménique Grégoire VI lança, en 1836, contre toutes les sectes protestantes, leur propagande, leurs tracts et leurs traductions. Cette lettre, que signèrent le patriarche de Jérusalem Athanase et 13 métropolites, déclare, elle aussi, que la version des Septante est la seule traduction canonique en usage dans l'Eglise grecque :

L'Eglise orientale, depuis sa fondation par Jésus-Christ, son chef et consommateur, accepte la seule version des Septante, et professe pour elle, comme pour un autre original, le respect le plus profond... Arrière donc ces traductions en langue vulgaire, oeuvre des nouveaux juifs, traductions détestables, fautives, dépourvues de l'approbation et de la sanction de l'Eglise, arbitraires, suspectes, non canoniques.

Si accepter la version des Septante comme officielle équivaut à reconnaître l'inspiration et la canonicité de tous les livres que l'on trouve habituellement dans la Bible dite des Septante, il faut avouer que les deux décisions qu'on vient de lire constituent une profession de foi expresse à l'origine divine des Deutérocanoniques. Mais alors pourquoi dans ce déluge d'épithètes que Grégoire VI lance contre les traductions protestantes, celle d'incomplètes manque-t-elle? Ce fait s'explique par ce que nous avons dit plus haut : en 1836, la Société biblique n'avait pas fini de publier sa traduction de l'Ancien Testament, et l'on pouvait encore se demander si les Deutérocanoniques en seraient exclus. En fait, ils firent défaut dans l'édition définitive des deux Testaments en un seul volume, parue en 1851, et plusieurs fois reproduite depuis.

L'épithète, qui n'est point venue sous la plume du patriarche Grégoire, se trouve équivalemment dans la lettre des quatre patriarches orientaux, écrite en réponse à l'encyclique que le pape Pie IX adressa aux Eglises d'Orient en 1848 : « Notre Eglise, disent-ils, garde intacts les infaillibles oracles des Saintes Ecritures, la vraie et complète traduction de l'Ancien Testament, et l'original sacré du Nouveau.

Le théologien qui mérita le plus de l'orthodoxie dans la lutte contre les traductions protestantes et la défense des Septante fut sans contredit Constantin OEkonomos (1780-1857), prêtre et grand économe de la Grande Eglise. Il avait d'abord approuvé l'initiative du moine sinaïte Hilarion, qui, sur l'instigation des ministres anglicans, avait entrepris de traduire toute la Bible en langue vulgaire. Mais dès 1820, il se prononça contre cette innovation, et devint le plus redoutable adversaire de la propagande des pasteurs, soutenue par les Pharmakidis, les Vamvas et consorts. De ses ouvrages polémiques, un seul nous intéresse ici : C'est l'Histoire des 70 interprétes de l'Ancien Testament, en quatre volumes, publiée à Athènes de 1844 à 1849.

Cet ouvrage diffus, dont l'érudition incontestable ne saurait faire oublier le manque de critique, tend à prouver que la version des Septante jouit de l'inspiration divine au même titre que l'original hébreu et que, par suite, les soixante-dix traducteurs n'ont pu commettre aucune erreur dans leur travail. C'est là d'ailleurs l'opinion commune des théologiens grecs et nous n'avons pas à la discuter en ce moment. Qu'il nous suffise de faire connaître l'opinion d'OEkonomos sur le canon scripturaire.

C'est dans le quatrième volume qu'il s'occupe directement des Deutérocanoniques. La doctrine traditionnelle de l'inspiration de ces livres trouve en lui un vigoureux défenseur. Il l'appuie sur l'Ecriture Sainte elle-même, sur les témoignages des Pères qu'il interprète à la manière de nos exégètes catholiques, et sur les canons conciliaires. Parlant du troisième concile de Carthage, il écrit :

Ce synode local a publié dans un canon un catalogue complet des Livres Saints..... Ce canon, le VIe concile oecuménique (entendez le concile in Trullo) l'a confirmé, en approuvant et en sanctionnant tous les canons du synode de Carthage; d'où il suit que ce canon a reçu une autorité oecuménique et catholique..... Le dogme relatif à l'inspiration des livres appelés "αναγινωκομενα" était une antique tradition des Saints Pères, sur laquelle le concile de Carthage s'est basé pour ordonner de lire dans l'Eglise ces livres avec les canoniques.

Il fait bon entendre de pareilles déclarations, après avoir lu les négations des Coraïs, des Bulgaris et des Athanase de Paros. Voici maintenant un passage où l'auteur félicite l'Eglise romaine d'être restée fidèle à la vraie doctrine. On pourra le rapprocher avec intérêt des diatribes où les théologiens russes nous accusent d'avoir erré dans la foi.

L'Eglise romaine elle-même reçoit également, vénère et lit ces livres, ayant gardé en cela l'antique tradition de l'Eglise une, et ayant manifesté officiellement sa croyance au concile de Trente.

OEkonomos résout ensuite une à une les objections des protestants, et termine ce chapitre, qui ne comprend pas moins de 120 pages, en réunissant tous les témoignages favorables à la canonicité de chacun des Deutérocanoniques. Que le lecteur nous pardonne, si nous ne résistons pas au plaisir de faire encore une citation :

Ces livres ont été officiellement reconnus par les saints conciles oecuméniques (4e concile, canon I ; VIe, canon II; VIIe, canon II) de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, qui est la colonne et le soutien de la vérité..... Ces conciles oecuméniques, par les canons qu'ils ont portés, ont confirmé le 85e canon apostolique et le synode local de Carthage. D'après cela, l'Eglise orthodoxe des croyants reconnaît un seul canon de tous les livres inspirés de l'ancienne et de la nouvelle Alliance, le canon ecclésiastique, suivant lequel le recueil complet de l'Ancien Testament contient tous les livres canoniques du catalogue d'Esdras, et tous les "αναγινωκομενα", comme faisant partie eux aussi de la Sainte Ecriture. Et nous ne distinguons pas dans ces derniers livres un degré d'inspiration moindre, plus faible et plus obscure, conformément à l'erreur judaïque.

C'est exactement ce que, au XVIIe siècle, disait Mélèce Syrigos, et c'est bien à cet illustre théologien qu'OEkonomos mérite d'être comparé. Comme lui, il accepte le 3e livre des Machabées, à cause du 85e canon apostolique. La prière de Manassé et le 3e livre d'Esdras, qui porte le titre de premier d'Esdras dans la Bible des Septante, sont aussi pour lui des écrits canoniques, mais, à 1a différence du Pédalion, il ne rejette pas le livre dit de Néhémie.

L'*Histoire des Septante* n'a pas seulement la valeur d'une oeuvre privée. Elle a reçu l'approbation officielle du patriarche oecuménique Anthime VI et de son synode, en 1848, et celle du patriarche Anthime IV (2°), en 1849. Trois anciens patriarches, Constantios Ier, Grégoire VI et Germain IV ont écrit à l'auteur des lettres fort élogieuses. On peut lire tous ces documents en tête du quatrième volume, paru en 1849. Ils répètent tous sous une forme ou sous une autre cette phrase de la lettre synodale d'Anthime VI : Nous approuvons et nous autorisons l'ouvrage en question comme contenant sans falsification les purs enseignements de l'orthodoxie.
OEkonomos ne fut pas le seul à défendre la canonicité des Deutérocanoniques contre les protestants et leurs adeptes. Il trouva un auxiliaire décidé dans la personne de Contogone, qui professa la théologie à l'Université othonienne. Dans son Introduction à la Sainte Ecriture, cet auteur reconnaît aux Deutérocanoniques l'inspiration et la canonicité.
Signalons aussi le *Recueil des canons* de Rhallis et Potlis. Ces deux canonistes, en publiant les anciens canons avec les commentaires de Balsamon, de Zonaras et d'Aristène, n'ont pu que rendre service à la doctrine traditionnelle.

4. Les traductions russes et les catéchismes grecs.
Pendant que le grand économe de la Grande Eglise établissait par des arguments invincibles que Baruch, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, la Sagesse, les Machabées sont des livres inspirés et canoniques, l'épitropie centrale ecclésiastique de cette même Eglise donnait, après un examen attentif, son approbation à la traduction du catéchisme de Philarète, et déclarait n'y trouver rien de contraire aux dogmes de l'Eglise. Or, l'on sait que ce catéchisme exclut ouvertement du canon les Deutérocanoniques et ne reconnaît pas leur origine divine.
Muni d'une approbation venue de si haut, l'ouvrage du métropolite russe a été plusieurs fois réimprimé pour servir de manuel d'instruction religieuse dans les écoles. Déjà en 1848, André Coromilas d'Athènes l'éditait pour la troisième fois. Il a contribué, avec la traduction du catéchisme de Platon par Coraïs, à détruire la foi aux Deutérocanoniques dans les milieux populaires.
L'Eglise russe a fait pénétrer sa doctrine dans l'Eglise grecque, non seulement par, les catéchismes de ses théologiens, mais aussi par leurs ouvrages plus développés. En 1858, le grec Théodore Vallianos traduisait la Dogmatique de l'archimandrite Antoine. En 1882, la théologie de Macaire a été l'objet de la même attention de la part de Néophyte Pagidas. Ces deux ouvrages, le dernier surtout, servent de manuels dans les écoles théologiques de Halki et de Sainte-Croix de Jérusalem. Leur influence, combinée avec celle des auteurs protestants, dont les professeurs font grand usage pour leurs cours, ne doit pas précisément affermir dans la tête des élèves la doctrine si savamment défendue par Constantin OEkonornos.
I1 faut reconnaître cependant qu'à côté du poison, il y a le contre-poison. Les catéchismes composés par des Grecs maintiennent en général la bonne doctrine. C'est d'abord le catéchisme d'OEkonomos, publié pour la première fois en 1813, qui déclare que tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, même ceux que ne contenait pas le canon d'Esdras, sont appelés canoniques, parce que l'Eglise les a acceptés comme tels.
C'est ensuite le *Manuel du chrétien orthodoxe* d'Alexandre Stourza, qui donne le canon scripturaire complet d'après la liste du synode de Carthage.
Puis vient la "Σψνοψις ιερας κατηχησεως" composée par Calliphrone, revue par l'ex-patriarche Constantios Ier et éditée à Constantinople, en 1857, avec la permission et

l'approbation de l'épitropie centrale ecclésiastique. L'auteur transcrit dans une note le passage si explicite de Constantin OEkonomos sur le canon ecclésiastique, que nous avons cité plus haut et qu'il est inutile de répéter.
Le catéchisme de Bernardakis (1872) est on ne peut plus favorable aux Deutérocanoniques. Après avoir enseigné que la Sainte Ecriture est appelée la parole de Dieu, parce que son contenu a été en partie immédiatement révélé par Dieu, et en partie écrit par la main des hommes, mais sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu, et pour ainsi dire sous sa dictée, il donne une liste des livres de l'Ancien Testament où sont compris tous les Deutérocanoniques, sans établir la moindre distinction entre ceux-ci et les autres. Or, ce catéchisme fut non seulement approuvé par l'épitropie centrale ecclésiastique, mais encore honoré d'une lettre patriarcale et synodale, le recommandant à tous les orthodoxes.
Le saint synode d'Athènes, que nous avons vu approuver si souvent des ouvrages hostiles aux Deutérocanoniques, a déclaré officiellement en 1899 que l' "Ορθοδξος κατηχησις" de Nectaire Képhalas, métropolite de la Pentapole, ne contenait rien de contraire aux dogmes sacrés et à la sainte tradition. A la page 5 de ce catéchisme, on lit qu'en dehors des livres canoniques du catalogue d'Esdras, il y en a d'autres que les catholiques appellent deutérocanoniques, les protestants apocryphes, et les Pères de l'Eglise livres lus. Une note, renvoyée a la fin du volume, lève toute équivoque, et enseigne que le canon chrétien orthodoxe de l'Ancien Testament comprend, outre les livres du canon juif, le 1er livre d'Esdras (notre 3e, que l'auteur appelle aussi "ο ιερευς" le prêtre), Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les trois livres des Machabées, Baruch et la lettre de Jérémie, les fragments d'Esther et de Daniel.
Hélas! in cauda venenum! Le dernier catéchisme grec paru reproduit la doctrine de celui de Philarète. Il est l'oeuvre de l'archimandrite Constantin Koïdakis, curé de la paroisse Sainte-Euphémie de Chalcédoine, et a été édité à Athènes, l'an dernier. Il n'est revêtu d'aucune approbation officielle; ce qui n'a pas empêché les journaux grecs de Constantinople d'en faire les plus grands éloges, à cause sans doute de son ton acariâtre contre l'Eglise papique. M. Koïdakis refuse carrément l'inspiration aux Deutérocanoniques :
Demande : Quels sont les livres de l'Ancien Testament et comment se divisent-ils?
Réponse : Ils se divisent en deux catégories, en canoniques et en lus. Les canoniques sont ceux qui ont été écrits par les hommes inspirés, et contiennent la parole même de Dieu... Les lus sont ceux qui renferment simplement un enseignement moral, et c'est pour cela qu'on les lit dans l'Eglise pour l'utilité de l'âme. Ce sont les livres suivants : Tobie, Judith, le Prêtre (le 3e d'Esdras), les trois livres des Machabées, Baruch, la lettre de Jérémie, la sagesse de Salomon et celle de Sirach... Les livres du Nouveau Testament n'ont pas de division, et sont tous canoniques.
Evidemment, c'est la théologie russe qui fait pénétrer peu à peu ses dogmes dans l'Eglise grecque. Je ne crois pas faire de jugement téméraire en affirmant que M. Koïdakis a du puiser dans Macaire sa doctrine sur le canon.

5. Conclusion.
A la fin de cette étude fertile en surprises sur l'histoire du canon dans l'Eglise orthodoxe, jetons un coup d'oeil d'ensemble sur les résultats de notre enquête, pour mettre mieux en relief la conclusion qui s'en dégage.
Nous avons d'abord établi, dans un premier article, que, grâce à l'approbation officielle des canons apostoliques et du synode de Carthage par deux conciles, regardés comme oecuméniques par tous les orthodoxes, l'inspiration et la canonicité des Deutérocanoniques de l'Ancien Testament avaient été unanimement reconnues

dans l'Eglise grecque, depuis la fin du VIIe siécle jusqu'au XVIe. Durant toute cette période, théologiens et canonistes n'émettent pas le moindre doute sur l'origine divine de ces livres. Seul, saint Jean Damascène semble faire exception, mais c'est une apparence plutôt qu'une réalité.
Le XVIe et le XVIIe siècles ont été une époque de combat contre le protestantisme. L'Eglise grecque, unie à sa fille, l'Eglise russe, a vaillamment supporté le choc de l'hérésie, et par des décisions officielles, consignées surtout dans les confessions de foi de Moghila et de Dosithée, ces deux pierres de touche de l'orthodoxie, comme les appelle Macaire, elle a fait écho au décret *De canonicis scripturis* du concile de Trente, et maintenu complète la liste des livres divins reçus de l'ancienne tradition.
Depuis le XVIIIe siècle tout a changé. Chassée de Constantinople, l'hérésie protestante s'est d'abord réfugiée à Kiev avec Théophane Prokopovitch, puis a conquis rapidement Saint-Pétersbourg et Moscou. A l'heure qu'il est, l'Eglise russe prise dans son ensemble n'admet plus l'inspiration des Deutérocanoniques, et son organe officiel, le saint synode, trace aux professeurs des Séminaires un programme de théologie polémique, dans lequel l'Eglise catholique est accusée de s'être éloignée de la vraie foi, parce qu'elle enseigne que la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, Baruch, les livres des Machabées, les fragments d'Esther et de Daniel font partie de la Sainte Ecriture et contiennent la parole de Dieu, au même titre que les autres livres canoniques.
Quelle a été l'attitude de l'Eglise grecque en face de cette audacieuse innovation dogmatique, notre dernier article vient de le dire. Propagé par un Coraïs, un Bulgaris, un Athanase de Paros et par les traductions des ouvrages russes, le venin de l'hérésie s'est insinué jusque dans ces petits livres où le peuple doit trouver la substance des vérités révélées, et cela, avec la haute approbation des autorités ecclésiastiques d'Athènes et de Constantinople.
Le synode d'Athènes surtout s'est signalé par l'incohérence de ses décisions. Approuvant tour à tour, quelquefois en même temps, les doctrines les plus contradictoires, il a montré par sa conduite qu'il se désintéressait totalement de cette grave affaire du canon des Ecritures. Tel père qui a appris dans sa jeunesse que les Deutérocanoniques étaient inspirés peut lire dans le catéchisme, dont se sert aujourd'hui son fils, qu'il n'en est rien. Le cas inverse est possible aussi. Bien plus, il peut se faire qu'actuellement dans deux écoles voisines, on enseigne une doctrine tout opposée, chaque école exhibant à l'appui de son opinion, un catéchisme reconnu par le saint synode.
Si le patriarcat oecuménique a montré jusqu'ici un peu plus de correction, s'il n'a en général accordé ses approbations qu'à des ouvrages restés fidèles à la tradition, il n'a rien fait pratiquement pour arrêter la diffusion des livres qui enseignent l'hérésie, et l'un de ses prêtres, un curé de Chalcédoine, peut, sans être inquiété, faire imprimer à Athènes un de ces livres et le mettre ensuite entre les mains de ses ouailles. Aussi le jour n'est peut-être pas éloigné où un successeur d'Anthime VII - qui sait ? peut-être Anthime VII lui-même - emboîtant le pas au saint synode dirigeant, qui siège au bord de la Néva, publiera une nouvelle encyclique ajoutant aux divergences anciennes avec l'Eglise romaine celle qui a trait à l'inspiration des Deutérocanoniques. Ce jour-là, un dogme des sept conciles, déjà à l'agonie, aura vécu complètement.